

COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS
ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
Mme RÉGINE LAURENT, Présidente
M. ANDRÉ LEBON, Vice-président
M. MICHEL RIVARD, Vice-président
Mme HÉLÈNE DAVID, Commissaire
M. ANDRÉS FONTECILLA, Commissaire
M. GILLES FORTIN, Commissaire
M. JEAN-SIMON GOSSELIN, Commissaire
Mme LESLEY HILL, Commissaire
Mme LISE LAVALLÉE, Commissaire
M. JEAN-MARC POTVIN, Commissaire
Mme LORRAINE RICHARD, Commissaire
Mme DANIELLE TREMBLAY, Commissaire

AUDIENCE TENUE EN VISIOCONFÉRENCE

Montréal, le 22 mai 2020

Volume 36

ODETTE GAGNON & DIANE BEAUCHAMP
Sténographes officielles

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	3
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES NICOLAS BERTHELOT	4
REGROUPEMENT DES AUBERGES DU COEUR DU QUÉBEC MARC-ANDRÉ BÉLANGER CASSANDRA LAFRENIÈRE	52
CAVAC DE L'OUTAOUAIS ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC KATHLEEN DUFOUR SOPHIE BERGERON	95

1 EN L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce vingt-deuxième
2 (22e) jour du mois de mai :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci, Monsieur le Greffier. Alors on débute notre
8 journée en recevant monsieur Nicolas Berthelot, qui
9 est psychologue clinicien, chercheur et professeur
10 titulaire à l'Université du Québec à Trois-
11 Rivières. Merci d'être avec nous, Monsieur
12 Berthelot. Et durant votre témoignage, vous allez
13 traiter des enjeux qui entourent les traumatismes
14 intergénérationnels, la maltraitance et le
15 développement de l'enfant.

16 Avant de vous laisser la parole, je vous
17 rappelle qu'on a soixante minutes (60 min)
18 ensemble, quinze minutes (15 min) de présentation.
19 Quand il va vous rester deux minutes je vais juste
20 lever mon petit carton comme ça pour vous permettre
21 de conclure et je vous rappelle aussi tout le
22 monde, comme on l'a rappelé assez souvent, de
23 fermer vos micros quand vous n'intervenez pas. Et,
24 Monsieur Berthelot, je nous excuse à l'avance parce
25 qu'on a... on va des fois bouger la tête, c'est pas

1 parce qu'on ne vous écoute pas, bien au contraire,
2 mais on a d'autres écrans où on a les documents que
3 vous nous avez envoyés. Moi, j'ai des documents
4 papier aussi, alors si vous nous voyez bouger on
5 vous écoute religieusement. Voilà. Alors je vais
6 demander au greffier de vous assermenter s'il vous
7 plaît.

8

9 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

10

11 **NICOLAS BERTHELOT,**

12 (Sous serment)

13

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci. Alors, Monsieur Berthelot, la parole est à
16 vous.

17 M. NICOLAS BERTHELOT :

18 Très bien. Merci, Madame la Présidente, Messieurs
19 les Vice-Présidents et l'ensemble des commissaires
20 pour cette introduction et pour votre invitation à
21 venir vous parler ce matin, malgré le contexte tout
22 à fait particulier.

23 Donc, en tenant cette Commission, à mon
24 avis la société québécoise reconnaît, tout comme
25 d'autres organisations comme l'Organisation

1 mondiale de la santé, que la prévention de la
2 maltraitance et le soutien aux jeunes et aux
3 familles en difficulté est une priorité. Toutefois,
4 les recherches récentes soulignent que les
5 programmes existants en prévention de la
6 maltraitance auraient malheureusement des retombées
7 limitées en ce qui concerne le développement de
8 l'enfant et l'incidence de mauvais traitements.

9 À mon avis, ces constats issus de la
10 recherche scientifique nous obligent aujourd'hui à
11 reconsidérer nos pratiques en matière de prévention
12 de la maltraitance et soutien aux parents et aux
13 familles en contexte de vulnérabilité. Je suis
14 d'avis que ces innovations, qui sont aujourd'hui
15 requises en matière de prévention de la
16 maltraitance, doivent s'édifier sur nos
17 connaissances des facteurs qui placent l'enfant à
18 risque d'être exposé à des traumatismes au cours de
19 son développement ou exacerbent le risque qu'ils
20 présentent des difficultés développementales. Et
21 également aborder de manière ciblée les défis
22 rencontrés par les groupes de la population qui
23 présentent ou subissent ces facteurs de risque.

24 Donc, je vais vous entretenir aujourd'hui
25 d'un groupe de la population faisant l'objet de mes

1 recherches scientifiques et auprès duquel j'ai été
2 appelé à travailler comme psychologue clinicien,
3 soit les parents qui ont vécu des mauvais
4 traitements ou d'autres formes d'adversités sévères
5 au cours de leur enfance. Autrement dit, je vais
6 vous entretenir des jeunes qui font l'objet de
7 discussions soutenues depuis octobre dernier dans
8 le contexte des travaux de la Commission, mais en
9 faisant un saut en avant et en parlant de
10 l'expérience de ces jeunes alors qu'ils ont atteint
11 l'âge adulte et que c'est à leur tour d'être
12 parents.

13 Ma présentation va mettre en valeur
14 l'importance d'intervenir dès la grossesse auprès
15 des futurs pères et mères pour prévenir et diminuer
16 la maltraitance envers les enfants et soutenir le
17 bien-être des familles. Vous verrez que mon
18 argumentaire repose sur cinq constats qui sont très
19 simples, qui sont issus de la recherche
20 scientifique, à l'effet premièrement que les
21 traumatismes développementaux, sous la forme d'abus
22 ou de négligence, ont des répercussions qui
23 s'étendent à l'âge adulte; que plusieurs jeunes
24 ayant vécu des traumatismes développementaux au
25 sein de leur famille deviennent à leur tour

1 parents; que l'attente et l'arrivée d'un enfant
2 représentent une fenêtre de vulnérabilité accrue
3 pour les personnes ayant vécu des traumatismes
4 développementaux; quatrièmement, que les
5 traumatismes développementaux ont une transmission
6 intergénérationnelle; et finalement, qu'il existe
7 malheureusement peu d'interventions qui permettent
8 d'intercepter ces trajectoires de risques
9 intergénérationnels.

10 Je présenterai ensuite deux obstacles qui
11 me semblent avoir limité les innovations pratiques
12 auprès de cette clientèle jusqu'à maintenant et
13 terminerai par trois recommandations concrètes et
14 par la présentation succincte d'un programme
15 développé au Québec visant à interrompre ces cycles
16 intergénérationnels de maltraitance en intervenant
17 pendant la grossesse auprès des futurs pères et
18 mères ayant vécus de mauvais traitements.

19 Donc, le premier constat est que les
20 traumatismes développementaux ont des répercussions
21 qui s'étendent à l'âge adulte. Donc, en effet,
22 émerge actuellement un consensus scientifique très
23 fort à l'effet que la maltraitance envers les
24 enfants représenterait l'un des facteurs de risque,
25 sinon le facteur de risque le plus important en ce

1 qui concerne la santé. Et pas seulement au cours de
2 l'enfance, mais tout au long de la vie.

3 En effet, il est largement documenté que
4 les diverses formes de mauvais traitement affectent
5 le développement du cerveau au cours de l'enfance,
6 le développement cognitif et la façon que la
7 personne va se percevoir et percevoir les autres.
8 Ce qu'on peut aussi appeler sa personnalité. Ceci
9 engendrera en retour de nombreuses répercussions à
10 l'âge adulte, dont des troubles mentaux plus
11 prévalents, persistants et réfractaires au
12 traitement, de nombreux problèmes de santé
13 physique, une consommation accrue de substances,
14 des difficultés à gérer le stress, des difficultés
15 conjugales, professionnelles ou relationnelles.

16 Ces répercussions au long cours ne se
17 limitent pas aux formes de maltraitance souvent
18 perçues comme étant les plus sévères, comme l'abus
19 physique ou sexuel, mais concernent également les
20 mauvais traitement psychologiques et les diverses
21 formes de négligence. Donc, pas surprenant de
22 constater que la maltraitance envers les enfants
23 occasionne un fardeau de plus de quinze milliards
24 de dollars (15 G\$) à chaque année au pays.

25 Donc, résumé pour ce premier constat, la

1 maltraitance envers les enfants doit être
2 considérée comme l'un des facteurs de risque
3 modifiable les plus importants en ce qui concerne
4 la santé et le fonctionnement à l'âge adulte. Et
5 les adultes ayant vécu de mauvais traitements
6 représentent une population particulièrement
7 vulnérable, qui requiert des soins et des services
8 adaptés, à mon avis.

9 Un deuxième constat est que plusieurs
10 jeunes ayant vécu des traumatismes développementaux
11 au sein de leur famille deviennent à leur tour
12 parents. En effet, la maltraitance et les autres
13 formes de traumatismes développementaux ont une
14 prévalence qui est tout à fait alarmante. Dans le
15 cadre de nos travaux, on a sondé plus de trois
16 mille (3000) Québécoises et Québécois en attente
17 d'un enfant, avec des mesures rétrospectives
18 validées de l'exposition à l'abus ou la négligence
19 avant dix-huit (18) ans. Et trente-cinq pour cent
20 (35 %) des femmes enceintes et vingt-huit pour cent
21 (28 %) des futurs pères de la population générale
22 nous ont rapporté avoir vécu au moins une forme de
23 maltraitance au cours de leur enfance, donc une
24 forme d'abus ou de négligence. Des taux deux fois
25 plus importants étaient observés chez les femmes

1 enceintes en contexte de vulnérabilité socio-
2 économique participant au programme SIPPE, que vous
3 connaissez, qui est le programme Services intégrés
4 en périnatalité et petite enfance.

5 Si nous considérons également d'autres
6 formes d'adversités, telles que vivre auprès d'un
7 parent ayant un trouble de santé mentale, vivre de
8 l'intimidation prolongée à l'école ou vivre auprès
9 d'un parent particulièrement froid et distance,
10 c'est près de la moitié des parents québécois qui
11 nous ont rapporté avoir fait face à de l'adversité
12 sévère au cours de leur enfance, sur un échantillon
13 de plus de trois mille (3000) participants.

14 Considérons qu'on dénombre annuellement
15 plus de quatre-vingt mille (80 000) naissances au
16 Québec, nos données suggèrent que chaque année,
17 vingt-huit mille (28 000) enfants dans l'ensemble
18 de la province naissent d'une mère qui a vécu une
19 forme d'abus ou de négligence au cours de son
20 enfance. Donc, ça représente annuellement plus de
21 trois point trente-cinq millions (3,35 M) d'enfants
22 chaque année à l'échelle du G7. Comme j'aurai
23 l'occasion de vous le présenter aujourd'hui, ces
24 enfants et ces familles ne sont pas priorisés
25 actuellement dans aucune nation.

1 Mon troisième constat est que l'attente et
2 l'arrivée d'un enfant représente une fenêtre de
3 vulnérabilité pour les personnes ayant vécu des
4 traumatismes développementaux. Donc, en effet, les
5 bouleversements associés à la grossesse et à la
6 parentalité risquent de faire ressurgir les
7 expériences traumatiques des gens qui ont vécu des
8 mauvais traitements au cours de leur enfance, de
9 déclencher ou d'aggraver des difficultés
10 psychologiques et d'interférer avec les stratégies
11 d'adaptation qu'elles ont développé pour composer
12 avec leur vécu difficile.

13 Nous avons d'ailleurs démontré, dans le
14 cadre de nos travaux, que l'exposition à des
15 mauvais traitements au cours de l'enfance est
16 associée à un risque accru de présenter diverses
17 formes de symptômes psychologiques en cours de
18 grossesse, comme des symptômes dépressifs, des
19 symptômes post-traumatiques, des symptômes
20 dissociatifs ou des traits de... pathologiques sur
21 le plan de la personnalité. Et ce autant chez les
22 femmes enceintes que chez les hommes en attente
23 d'un enfant.

24 Malheureusement, on sait que ces symptômes
25 cliniques en cours de grossesse et suite à

1 l'arrivée de l'enfant pourraient avoir
2 d'importantes répercussions sur le développement du
3 foetus et de l'enfant. Donc, en conclusion, les
4 femmes et les hommes qui ont vécu des traumatismes sont
5 à haut risque de présenter un certain nombre de
6 vulnérabilités au moment de devenir parents, ce qui
7 compromet leur expérience de la parentalité et le
8 développement de leur enfant.

9 Mon quatrième constat est que les
10 traumatismes développementaux sous la forme d'abus
11 ou de négligence se transmettent malheureusement de
12 façon intergénérationnelle. Ça s'observe de trois
13 façons. D'abord, les enfants qui sont nés d'un père
14 ayant vécu des mauvais traitements seraient trois
15 fois plus à risque que ceux dont les parents n'ont
16 pas subi de mauvais traitements au cours de leur
17 enfance, d'être exposés à leur tour à une forme de
18 maltraitance. Donc, bien qu'environ le deux tiers
19 des parents ayant vécus des abus ou de la
20 négligence ne reconduiraient pas ces mauvais
21 traitements auprès de leur enfant, le phénomène de
22 cycle intergénérationnel de maltraitance est
23 largement documenté et tient pour toutes les formes
24 d'abus ou de négligence.

25 Deuxièmement, les parents ayant vécus des

1 mauvais traitements rencontrent généralement plus
2 difficultés que les parents sans histoire
3 traumatique dans l'exercice de leur rôle parental
4 et sont plus susceptibles de présenter des
5 comportements parentaux, par exemple, intrusifs ou
6 peu sensibles ou peu en accordage avec les besoins
7 de leur enfant.

8 Troisièmement, même en l'absence
9 d'exposition à des comportements maltraitants, on
10 sait que les enfants de parents ayant une histoire
11 de maltraitance sont plus à risque que les parents
12 sans histoire traumatique de présenter tôt dans
13 leur développement divers problèmes, comme un
14 tempérament jugé plus difficile, des anomalies
15 biologiques qui interfèrent avec la régulation du
16 stress, des problèmes développementaux, des
17 symptômes anxio-dépressifs, des problèmes de
18 comportement, des retards du développement, des
19 problèmes de santé physique, des patrons
20 d'attachement insécurisés, désorganisés et diverses
21 formes de psychopathologie.

22 Les recherches récentes montrent même que
23 les enfants de mère ayant une histoire de
24 maltraitance portent dès leur naissance la marque
25 neurobiologique des traumas de leur mère. Ce qui

1 suggère qu'une partie de la transmission du risque
2 se produirait au cours de la période prénatale,
3 puis ne serait pas uniquement le reflet de facteurs
4 de risques interpersonnels et psychosociaux au
5 cours du développement de l'enfant.

6 Donc, en résumé, pour ce quatrième constat,
7 les enfants nés de parents ayant vécus des mauvais
8 traitements seraient plus vulnérables dans leur
9 développement et présenteraient un risque accru de
10 vivre à leur tour des mauvais traitements.

11 Ce que mes données démontrent c'est qu'il
12 existe actuellement peu d'interventions,
13 malheureusement, qui permettent d'intercepter ces
14 trajectoires intergénérationnelles. Donc, à ma
15 connaissance, aucune intervention spécifiquement
16 développée pour répondre aux besoins et aux défis
17 particuliers des parents ayant vécus de mauvais
18 traitements au cours de leur enfance n'est
19 actuellement implantée au Québec. C'est rarement le
20 cas dans d'autres nations à travers le monde, bien
21 que certaines interventions existent.

22 De plus, jusqu'à tout récemment il
23 n'existait aucune intervention prénatale, donc qui
24 se ferait en cours de grossesse, qui avait été
25 spécifiquement développée et qui est spécifiquement

1 destinée aux parents ayant vécus des traumatismes au
2 cours de leur enfance malgré, comme je vous l'ai
3 présenté, l'ampleur du phénomène, donc vingt-cinq
4 mille (25 000) enfants, vingt-cinq mille (25 000)
5 mères à chaque année au Québec, que la grossesse
6 est une période critique pour la santé mentale des
7 gens qui ont vécu des mauvais traitements, que les
8 répercussions intergénérationnelles de la
9 maltraitance sont largement documentées et qu'une
10 transmission... une partie de la transmission du
11 risque se produirait au cours de la période
12 prénatale, donc en cours de grossesse. À mon avis,
13 il s'agit clairement d'une situation pour laquelle
14 les connaissances scientifiques ne trouvent pas
15 écho dans les soins de santé et les services
16 sociaux ici au Québec comme ailleurs dans le monde.

17 Je suis d'avis que deux obstacles limitent
18 particulièrement l'innovation en ce qui concerne la
19 prévention de la maltraitance et le développement
20 de pratiques auprès des parents maltraités durant
21 leur enfance. Le premier obstacle est qu'à mon
22 avis, la recherche scientifique dans le domaine des
23 traumatismes informe toujours relativement peu sur la
24 pratique. En effet, notre équipe a réalisé une
25 revue de la littérature où on démontre que, bien

1 que les chercheurs publient des milliers d'articles
2 scientifiques chaque année dans les grandes revues
3 scientifiques sur les mauvais traitements, la
4 moitié de toutes les publications récentes
5 documente le fait qui est pourtant déjà bien
6 établi, que l'abus et la négligence ont de
7 multiples conséquences.

8 En contrepartie, un maigre six pour cent
9 (6 %) des études scientifiques évalue des
10 interventions auprès des victimes d'abus et de
11 négligence et seulement deux pour cent (2 %)
12 évaluent des approches de prévention. Donc, en
13 d'autres mots, ce qu'on voit c'est que quatre-
14 vingt-douze pour cent (92 %) des recherches sur la
15 maltraitance, donc ce qui est considéré comme la
16 principale cause de difficulté psychologique sur
17 laquelle nous pourrions exercer un pouvoir
18 préventif, évitent le sujet de la prévention et de
19 l'intervention.

20 La recherche scientifique dans le domaine
21 n'a donc pas suffisamment de retombées pratiques
22 pour les personnes qui ont vécu des mauvais
23 traitements, à mon avis, et devrait cibler de façon
24 prioritaire l'évaluation d'interventions
25 préventives ou soutenant la résilience.

1 Un deuxième obstacle est que les parents
2 ayant vécus des traumatismes ne sont pas priorisés,
3 ici comme ailleurs dans le monde. En effet,
4 l'Académie américaine de pédiatrie soutient que la
5 majorité des troubles de santé physiques et
6 psychologiques chez les adultes ont une origine
7 développementale et que plusieurs de ces troubles
8 pourraient être évités par des interventions visant
9 à prévenir ou limiter ce qu'on appelle le stress
10 toxique chez les enfants, c'est-à-dire un haut
11 niveau de stress qui n'est pas contrebalancé par
12 des pratiques parentales sensibles.

13 On sait que le cerveau se développe
14 rapidement au cours des premières années de vie et
15 est particulièrement sensible à la qualité de
16 l'environnement dans lequel l'enfant évolue. Ainsi,
17 intervenir tôt auprès des enfants en contexte de
18 vulnérabilité, par exemple, dès la période
19 préscolaire ou la période scolaire m'apparaît
20 malheureusement déjà très tard. L'implantation et
21 l'évaluation d'interventions au cours de la période
22 prénatale et des premières années de vie de
23 l'enfant auprès des familles les plus vulnérables,
24 dont les familles pour lesquelles au moins des
25 parents a vécu une forme de traumatisme au cours de

1 son enfance, est pourtant considérée comme l'une
2 des priorités actuelles en matière de pratique et
3 de politique publique dans le domaine de la
4 maltraitance.

5 Alors les parents ayant vécu des mauvais
6 traitements, comme je vous le disais, ne sont pas
7 priorisés dans aucune nation actuellement et n'ont
8 pas accès à des services adaptés à leurs besoins et
9 à leurs défis particuliers.

10 À la lumière des différents conseils
11 énoncés et dans le meilleur intérêt des enfants
12 québécois, mes principales recommandations seraient
13 les suivantes. D'abord, je crois qu'il faut
14 intervenir de façon ciblée et personnalisée dès la
15 grossesse auprès des femmes et des hommes qui
16 présentent des facteurs de risque reconnus pouvant
17 exercer un impact négatif sur la parentalité et
18 pouvant avoir des répercussions
19 intergénérationnelles, tels que des antécédents de
20 maltraitance ou - je n'en ai pas parlé aujourd'hui
21 - mais des antécédents de troubles psychiatriques.

22 En ce sens, je crois qu'il serait
23 avantageux d'implanter dans l'offre de services
24 psychosociaux au Québec des programmes
25 spécifiquement développés pour répondre aux besoins

1 et aux défis particuliers des gens qui ont vécus
2 des mauvais traitements.

3 Deuxièmement, je crois qu'il faut soutenir
4 l'innovation par un soutien accru à la recherche
5 clinique susceptible de mener à des applications
6 concrètes.

7 Et finalement, je crois qu'il serait
8 intéressant d'intégrer le paradigme des approches
9 sensibles aux traumatismes dans les soins de santé et de
10 services sociaux, le réseau de l'éducation et le
11 milieu de la justice. Ce paradigme n'implique pas
12 que l'ensemble des intervenants et professionnels
13 au Québec doivent devenir des experts de la
14 maltraitance infantile, mais bien de réaliser
15 l'ampleur du phénomène, de former les
16 professionnels à comprendre les répercussions de la
17 maltraitance sur le bien-être et le fonctionnement
18 des familles et d'intervenir de façon à ce que nos
19 services ne soient pas retraumatisants pour ces
20 personnes.

21 Face à l'absence de programmes
22 d'intervention qui visent à soutenir les adultes en
23 attente d'un enfant et ayant vécus de mauvais
24 traitements au cours de leur enfance, notre équipe
25 de chercheurs et psychologues cliniciens a

1 développé une intervention préventive novatrice,
2 qui s'appelle le programme STEP, pour soutenir la
3 transition et l'engagement dans la parentalité. Le
4 développement de ce programme a été soutenu
5 financièrement par l'Agence publique du Canada et a
6 été développé en collaboration avec des
7 intervenants et gestionnaires du milieu de la santé
8 et des services sociaux au Québec, divers
9 partenaires provenant des organismes communautaires
10 oeuvrant auprès des familles et des personnes ayant
11 vécu des mauvais traitements, qui est notre
12 clientèle cible.

13 Cette collaboration fait en sorte que le
14 programme qu'on a développé se veut complémentaire
15 et distinct aux services qui sont déjà offerts
16 actuellement en première ligne au Québec. Donc, le
17 programme STEP, rapidement, est un programme
18 d'accompagnement de groupe qui s'offre pendant la
19 grossesse aux femmes ayant vécu des mauvais
20 traitements au cours de leur enfance. Un version
21 destinée aux hommes en attente d'un enfant est
22 actuellement en développement.

23 Ce programme vise ultimement à favoriser
24 l'adaptation au moment de devenir parents, des
25 adultes qui ont vécus des traumatismes

1 développementaux, soutenir le développement de
2 leurs enfants et interrompre, si possible, les
3 cycles intergénérationnels de maltraitance. C'est
4 un problème qui est manualisé, qui est conçu pour
5 être offert par divers professionnels, diverses
6 professions. Et à notre avis, à notre connaissance,
7 le programme STEP est la première intervention de
8 ce type à travers le monde. Donc, si vous le
9 souhaitez, ça me fera plaisir de vous entretenir
10 davantage sur la nature du programme.

11 En conclusion, je rappelle que la
12 problématique de la maltraitance envers les enfants
13 ne se limite malheureusement pas à la période zéro-
14 dix-huit (0-18) ans et continue souvent à affecter
15 les gens qui ont vécu de telles expériences tout au
16 long de leur vie. Ces adultes dont les besoins
17 affectifs ont été grandement négligés comme enfant
18 ne devraient pas être négligés une seconde fois.
19 Ils pourraient grandement bénéficier de soins et de
20 services adaptés à leur réalité et à leurs défis. À
21 mon avis, prioriser ces adultes ayant vécu des
22 traumatismes développementaux consisterait à
23 investir dans le bien-être, la sécurité et le
24 développement de plusieurs générations d'enfants.
25 Je vous remercie.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci beaucoup, Monsieur Berthelot. On va débiter
3 la période d'échange avec Jean-Marc Potvin.

4 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

5 Q. **[1]** Alors bonjour, Monsieur Berthelot. Merci
6 beaucoup d'être avec nous aujourd'hui. On avait
7 pris connaissance de votre mémoire, puis on avait
8 souhaité vous entendre parce qu'on trouvait que ce
9 point de vue-là, on l'a peu entendu. C'est un point
10 de vue original, qui détonait même par rapport à
11 beaucoup de choses qu'on a entendues.

12 Les traumas complexes, on en a pas mal
13 parlé dans le contexte de la Commission, mais
14 particulièrement pour le suivi et le traitement des
15 jeunes. Là, vous nous amenez sur le terrain des
16 traumas complexes pour les futurs parents ou les
17 jeunes parents. Vous... donc nous recommandez
18 d'intégrer les pratiques sensibles aux traumas dans
19 ce contexte-là. Vous parlez de STEP... STEP qui
20 veut dire « soutenir la transition à l'engagement
21 parental ». J'aimerais ça... puis vous le dites
22 aussi dans votre mémoire, qu'au Québec il n'y a à
23 peu près rien qui s'adresse aux traumas, là, chez
24 les jeunes parents, mais qu'ailleurs dans le monde
25 il existe quand même certaines choses autour de ça.

1 Ça fait que j'aimerais que vous nous parliez
2 davantage de STEP. Bon, le programme a été élaboré,
3 est-ce qu'il a été déployé? Est-ce qu'il a été
4 évalué et est-ce qu'il y a d'autres initiatives
5 dans le monde, un peu dans le sens de votre
6 approche, qui ont donné des résultats, là,
7 tangibles?

8 R. Oui, bien vous avez plusieurs questions
9 intéressantes à travers votre propos. Si je
10 commence, à savoir s'il existe... allons-y par la
11 deuxième question, à savoir s'il existe d'autres
12 types d'approches similaires à travers le monde,
13 comme je vous dis, des approches qui interviennent,
14 qui ont été spécifiquement développées pour les
15 gens qui ont vécu des mauvais traitements, parce
16 que des programmes prénataux il en existe
17 plusieurs, là, nombreux, ils sont souvent établis
18 sur une approche basée sur l'apprentissage social,
19 puis vise à informer les parents sur des bonnes
20 habiletés parentales, etc. Ce qui ne nous semble
21 pas la meilleure approche parce que dans le cadre
22 de nos recherches on s'aperçoit que les parents qui
23 ont vécu des mauvais traitements se jugent ou se
24 perçoivent tout à fait compétents pour répondre
25 adéquatement aux besoins de leur enfant, donc ils

1 sont assez peu intéressés par des approches qui
2 vont donner... faire de l'éducation parentale ou
3 informer sur des pratiques parentales positives.

4 Par contre, ils ont un grand nombre
5 d'autres difficultés dont je vous ai parlé
6 aujourd'hui, donc ils pourraient grandement
7 bénéficier d'interventions. Donc, à notre
8 connaissance, des interventions qui s'offrent
9 pendant la grossesse, spécifiquement pour cette
10 clientèle-là, ça n'existe pas à travers le monde.
11 Notre programme serait le premier en ce sens. En
12 fait, il existe une thérapie, là, individuelle qui
13 a été développée, puis il n'y a pas de données
14 scientifiques pour l'instant. Notre programme a
15 l'avantage d'être un programme de groupe, bref, là,
16 donc qui a certains avantages économiquement en
17 termes de ressources.

18 Par contre, il existe des programmes
19 postnataux pour les parents qui ont vécu des
20 mauvais traitements, mais c'est un nombre très
21 limité encore une fois, là, mondialement, c'est
22 quelques programmes, là, qui s'offrent pour les
23 mères qui ont vécu des mauvais traitements.

24 Par exemple, l'approche qui semble avoir
25 donné les résultats les plus concluants c'est un

1 programme d'une collègue à l'Université du
2 Michigan, qui s'appelle « Mom Power », qui s'avère
3 très intéressant pour soutenir les mères qui ont
4 vécu des mauvais traitements, puis favoriser la
5 relation parent-enfant chez cette population-là.

6 Ceci étant dit, par rapport à notre
7 programme en particulier, à savoir s'il a été
8 déployé, actuellement on mène un projet de
9 recherche clinique où on a différents partenaires.
10 Ce projet-là a été d'abord mis en place au CIUSSS
11 de la Mauricie et du Centre-du-Québec, donc à
12 travers l'ensemble du territoire. Actuellement, on
13 est en train de le déployer, donc il y a quelques
14 groupes d'intervention qui ont été réalisés, trois
15 groupes jusqu'à maintenant. Et puis la prochaine
16 étape c'est que c'est les intervenants du réseau du
17 CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec qui
18 vont être formés à l'offre de ce programme-là, puis
19 qui va être évalué, là, un peu plus en détail, puis
20 avec un plus grand nombre de participants pour son
21 efficience.

22 On a des nouveaux partenaires, comme le
23 Centre de pédiatrie sociale de Gatineau, qui est
24 très intéressé par le programme depuis le départ,
25 puis qui va commencer à l'offrir dès septembre

1 également, puis une nouvelle collaboration avec le
2 CIUSSS de la Capitale-Nationale également. Donc, il
3 y a de l'intérêt à déployer ce programme-là dans le
4 cadre d'un programme de recherche clinique pour
5 l'instant, pour bien évaluer son efficacité. Donc,
6 c'est là où on en est.

7 Q. **[2]** Peut-être... c'est ça, vous critiquez quand
8 même assez sévèrement les programmes qui sont basés
9 sur l'apprentissage social ou sur le développement
10 de connaissances ou de compétences. Vous dites que
11 par rapport à cette clientèle-là ou à ces parents-
12 là qui ont vécu des traumatismes antérieurs, c'est peu
13 efficace, là, c'est je comprends.

14 Vous parlez, dans votre mémoire, aussi, du
15 programme SIPPE puis vous dites, là: parmi... Il y
16 a trente pour cent (30 %) des nouveaux parents, là,
17 selon votre mémoire, puis quand on... Bon, on pense
18 aux jeunes mères qui sont dans SIPPE, là, c'est
19 deux fois plus, là, d'après ce que je comprends?

20 R. Exact.

21 Q. **[3]** Alors, SIPPE est un programme quand même assez
22 intensif. Est-ce qu'on fait fausse route dans ce
23 contexte-là, ou est-ce qu'on devrait intégrer autre
24 chose? J'aimerais ça vous entendre là-dessus.

25 Parce que c'est... D'abord, il faut cibler

1 ces parents-là qui ont vulnérables qui ont vécu des
2 traumas, et une fois qu'on les cible, bien il faut
3 avoir les bonnes approches auprès d'eux, là.

4 R. Tout fait, exactement. Je ne suis pas sûr que mon
5 propos se vise à critiquer des programmes comme le
6 programme SIPPE. Par ailleurs, t'sais, je n'ai
7 aucune donnée qui me permettrait de dire, par
8 exemple, que le programme SIPPE ne serait pas
9 efficace auprès de cette population-là.

10 Ceci étant dit, quand on a développé notre
11 programme STEP, on l'a fait en concertation avec
12 les gens du milieu puis qui ont siégé sur notre
13 table d'experts qui nous ont aidés à développer le
14 programme: des gestionnaires en famille enfance
15 jeunesse qui offrent le programme SIPPE, des
16 intervenants qui participent au programme SIPPE
17 puis des chercheurs qui connaissent bien le
18 programme SIPPE aussi.

19 Puis, ce qu'on a voulu développer, c'était
20 quelque chose qui était complémentaire, donc
21 probablement qui pourrait bonifier l'offre du
22 programme SIPPE en adressant des enjeux qui sont
23 spécifiques ou particuliers aux gens qui ont vécu
24 des mauvais traitements. Puis, ce qu'on peut se
25 douter, puis c'est un peu ce que les intervenants

1 nous disent jusqu'à maintenant, on le voit, là, à
2 travers les données que je vous ai présentées, que
3 tout près de soixante-dix pour cent (70 %) des
4 mères, par exemple, qui participent au programme
5 SIPPE ont vécu des mauvais traitements au cours de
6 leur enfance, que cet enjeu-là est difficile à
7 adresser par les intervenants qui savent plus ou
8 moins comment le faire aussi, puis que ça serait
9 une belle façon de le faire.

10 Donc, c'est pour ça que notre programme a
11 voulu compléter un peu ce qui est déjà offert
12 qui, à mon avis, est très bon puis très
13 intéressant, mais peut-être qu'il y a d'autres
14 choses pour un certain nombre de personnes dont il
15 pourrait bénéficier de façon... davantage, puis en
16 effet, dans notre programme jusqu'à maintenant,
17 dans l'évaluation scientifique de notre programme,
18 il y a eu des mères qui participaient au programme
19 SIPPE puis qui ont participé de façon concurrente à
20 la... au programme STEP, là, qui est une
21 intervention brève de groupe, puis ont eu des hauts
22 taux de satisfaction, puis ce n'était pas quelque
23 chose qui était... qui se superposait à ce qui
24 était vu dans SIPPE.

25 Ça fait que, à mon avis, c'est un ajout, un

1 addendum à ce qui est déjà offert dans SIPPE, qui
2 amène plusieurs pistes très intéressantes pour ces
3 mères-là aussi.

4 Q. **[4]** Donc, je comprends que ça peut être
5 complémentaire aux apprentissages ou à d'autres
6 approches qui se déploient.

7 Vous recommandez aussi de former les
8 intervenants à détecter, là, ces traumatismes complexes
9 ou ces problèmes-là qui peuvent affecter la
10 capacité même d'apprendre des jeunes parents.

11 Alors, « former », c'est former qui? Est-ce que...

12 Parce que là, on parle... On est en amont
13 de la protection de la jeunesse, là, donc on parle
14 de la première ligne, on parle peut-être même des
15 organismes communautaires. Votre approche requiert
16 un certain nombre de connaissances et de
17 compétences qui sont peut-être plus spécialisées.
18 J'aimerais ça vous entendre là-dessus sur : ça
19 s'adresserait à qui cette formation-là, ça serait
20 quoi la formation, puis est-ce que ça se déploie
21 dans le cadre de STEP ou ça se déploie autrement
22 dans l'intervention psychosociale auprès des
23 familles?

24 R. C'est une question intéressante qui, à un certain
25 niveau, dépasse mes compétences aussi, mais je vais

1 tenter d'y répondre du mieux que je peux.

2 Je vous dirais, je pense qu'il y a deux
3 niveaux. C'est sûr qu'il y a des gens qui
4 travaillent directement dans une population qui
5 sont en grande partie concernés par les traumatismes, à
6 mon avis, devraient recevoir une formation
7 spécialisée. Donc, par exemple, quand on va former
8 des gens à l'offre d'intervention STEP, on sait que
9 ça s'intéresse directement à une clientèle qui,
10 pour l'ensemble, ont vécu des traumatismes, souvent
11 assez sévères, bien c'est important de bien
12 comprendre qu'est-ce que ça représente d'avoir vécu
13 des traumatismes, quelles sont les conséquences,
14 les répercussions, et caetera.

15 Ceci étant dit, par exemple, lorsqu'on
16 travaille auprès d'une population générale, par
17 exemple on offre des groupes prénataux comme
18 infirmière, bien ce qu'on sait, à travers nos
19 données, c'est qu'une personne sur trois qui est
20 assise devant nous a vécu des mauvais traitements,
21 donc ce qui n'est pas négligeable, puis lorsqu'on
22 offre le programme SIPPE, même si on n'est pas en
23 train d'intervenir directement sur la dimension des
24 traumatismes, bien on doit savoir que soixante-dix pour
25 cent (70 %), deux tiers des gens assis face à nous

1 ont vécu des traumatismes.

2 Donc, dans ces contextes-là, à mon avis, il
3 y a un certain besoin de formation, pas pour en
4 faire des experts de la maltraitance, des gens qui
5 sont habilités à traiter de façon précise et
6 spécifique les conséquences des traumatismes, par
7 exemple, mais au moins pour s'assurer que ce qui
8 est fait est congruent avec les enjeux vécus par
9 cette clientèle-là, donc qu'ils comprennent bien
10 les impacts, les répercussions des traumatismes, ne
11 serait-ce que sur la façon de vivre la relation
12 d'aide, par exemple, puis qu'on s'assure également
13 que l'aide qui est offerte ne retraumatisera pas
14 ces personnes-là. Donc, on... minimalement, qu'on
15 ne crée pas de tort par des interventions qui se
16 veulent à la base bien intentionnées, mais qui
17 pourraient entrer dans les enjeux spécifiques des
18 gens qui ont vécu des mauvais traitements au cours
19 de leur enfance.

20 Donc, à mon avis, c'est sûr que les gens,
21 ne serait-ce que dans le milieu... toutes les
22 professions confondues, que ce soit dans le milieu
23 communautaire ou dans la première ligne, devraient
24 avoir une formation minimale sur la dimension des
25 traumatismes. Bien entendu, pas une formation

1 spécialisée, là, un cours de quarante-cinq (45)
2 heures, mais devraient entendre parler de cette
3 question-là, ne serait-ce que quelques heures dans
4 le cadre de leur formation initiale.

5 Q. [5] Alors, c'est dans le sens de détecter puis
6 d'être sensible à ça, donc de pouvoir repérer, puis
7 après ça, donc, si on le détecte, qu'on le repère,
8 ça amène aussi une intervention plus... Alors c'est
9 quoi, ça serait un psychologue qui pourrait être
10 mobilisé dans ce contexte-là ou ça serait un
11 programme comme une intervention de groupe auquel
12 vous faites référence? Est-ce que je comprends?

13 R. Pour moi, c'est plus important de bien réagir que
14 de détecter, je vous dirais. Je n'ai pas besoin que
15 les gens qui travaillent... Bien, « je n'ai pas
16 besoin »... je pense que ce n'est pas nécessaire
17 que les gens qui travaillent en première ligne dans
18 différents contextes soient en mesure de bien
19 évaluer qui a vécu des traumatismes et non, puis quels
20 types de traumatismes ces gens-là ont vécus.

21 Je pense que ce qui est surtout nécessaire,
22 c'est que la façon dont ils perçoivent les
23 difficultés vécues par les gens, la façon dont ils
24 interviennent, elle est sensible au fait que
25 plusieurs de ces personnes-là vont avoir vécu des

1 traumatismes.

2 Donc, en d'autres mots, comme je vous dis,
3 c'est le tiers de la population qui a vécu des
4 mauvais traitements, puis ce n'est pas tout le
5 monde qui a besoin d'aller en psychothérapie pour
6 ça. Donc, je ne voudrais pas qu'on se mette à
7 questionner tout le monde, à faire du dépistage
8 tous azimuts puis envoyer... référer tout le monde
9 qui aurait vécu des mauvais traitements. La
10 majorité, je pense, n'en ont pas de besoin puis ils
11 vont s'en sortir assez bien ou pourraient
12 bénéficier d'interventions très brèves comme celles
13 qu'on offre, puis ça serait suffisant.

14 Pour d'autres, par contre, des soins plus
15 approfondis seraient requis, puis, bien, là, oui,
16 ça serait important de dépister qui aurait besoin
17 de soins plus spécialisés par rapport à ça, tout à
18 fait. Mais je ne pense pas, si c'est ça votre
19 question, je ne pense pas que ça serait nécessaire
20 de se mettre à dépister tout le monde qui aurait
21 vécu des mauvais traitements.

22 Q. **[6]** Peut-être... Il me reste une minute ou deux,
23 là, une dernière petite question rapide: avez-vous
24 l'impression que si on n'est pas attentif à ces
25 traumas complexes là vécus par les nouveaux, les

1 jeunes parents, qu'on peut passer carrément à côté
2 du bateau par les approches plus traditionnelles
3 d'intervention psychosociale puis éventuellement se
4 retrouver dans un contexte de protection de la
5 jeunesse pour les enfants?

6 R. Définitivement. C'est pour ça qu'on a développé ce
7 programme-là, c'est que je pense qu'il y a quelque
8 chose de particulier dans l'expérience d'avoir vécu
9 des traumatismes qui n'est pas une condamnation,
10 hein. La majeure partie des gens qui ont vécu des
11 traumatismes vont devenir d'excellents parents puis
12 ils vont être bien dans leur rôle de parents.

13 Par contre, ça représente définitivement un
14 défi supplémentaire, hein, de devenir parent alors
15 que soi-même on a vécu dans un environnement
16 familial dysfonctionnel, puis je pense que si on
17 aide ces parents-là à faire face à ce défi, bien on
18 est capable de prévenir bien des enjeux, bien des
19 problèmes, puis je vous dirais que nos travaux de
20 recherches scientifiques, tranquillement, nous
21 permettent d'identifier des éléments, là,
22 importants dans la façon dont les gens
23 réfléchissent à leurs expériences traumatiques qui
24 prédisent de façon assez forte qui vont être les
25 parents qui vont bien s'adapter, qui sont les

1 parents qui vont moins bien s'adapter. Puis ce qui
2 est surtout intéressant dans ces facteurs de risque
3 puis de protection là qu'on identifie, ce sont des
4 facteurs psychologiques sur lesquels des
5 interventions pourraient avoir un effet assez
6 important.

7 Donc, je pense, en effet, comme vous dites,
8 que si on n'est pas attentif à ça, il y a un risque
9 important pour ces parents-là puis pour leur
10 enfant, éventuellement. Mais je trouve ça
11 encourageant de voir que si on est attentif, il
12 semble qu'il pourrait y avoir des pistes de
13 solution.

14 Q. [7] Je vous remercie beaucoup.

15 LA PRÉSIDENTE:

16 Merci. Nous allons poursuite avec Hélène David.

17 Madame David, juste remettre votre micro.

18 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire:

19 Vous voyez, on est tellement obéissants qu'on en
20 est rendus à oublier d'ouvrir nos micros, alors
21 j'ose dire : bonjour, cher collègue, parce que vous
22 me rappelez tellement de souvenirs avec les
23 recherches que vous faites. Mes premières
24 recherches, c'était sur la dépression prénatale qui
25 prévoit la dépression, qui prédit la dépression

1 postnatale, et il y avait tellement d'enjeux,
2 justement, de probablement ce qu'on mettrait dans
3 vos recherches sous le grand chapeau « parapluie de
4 maltraitance », tellement de traumatismes que c'est...
5 Vous vous attaquez à des sujets très courageux,
6 parce que vous le dites vous-même, très, très peu
7 subventionnés.

8 Quand on dit « prévention », que ça soit en
9 maladie physique ou en maladie mentale, c'est
10 toujours le parent pauvre. Alors, vous êtes à
11 plusieurs titres dans des choix les moins bien
12 valorisés, souvent, d'organismes de recherche, et
13 vous le dites vous-même dans votre mémoire :
14 « Prévention, recherche clinique, application », on
15 pourrait dire recherche translationnelle, on
16 pourrait dire comment, quoi faire, et ça, c'est
17 vraiment très appréciable ce que vous faites, c'est
18 de dire : O.K., on a des données - je vais y
19 revenir sur vos données de maltraitance - mais on
20 veut en faire quelque chose. C'est déjà formidable.
21 Alors, j'aurai des questions sur les organismes de
22 recherche et ce fameux quatre-vingt-douze pour cent
23 (92 %).

24 Parce que, vous savez, c'est rare, hein, un
25 chercheur, mon collègue Potvin l'a dit, qui vient

1 parler de ses recherches comme ça dans une
2 commission d'enquête sur la maltraitance. On est
3 très, très, très heureux de vous avoir.

4 Quand vous parlez, donc, de prévention de
5 la maltraitance, on est très contents de vous
6 entendre, parce que c'est relativement nouveau dans
7 la recherche, d'abord, qu'on s'intéresse aux enjeux
8 des enfants qui ont pu vivre des traumatismes et
9 qui deviennent parents, mais vos chiffres sont
10 quand même impressionnants. Vous dites :

11 Trente-quatre pour cent (34 %) des femmes
12 enceintes et vingt-six pour cent (26 %) des
13 hommes en attente d'un enfant rapportent
14 avoir vécu une forme ou l'autre de
15 maltraitance.

16 Maintenant, ça me fait penser à des recherches
17 comme sur les violences à caractère sexuel à l'UQAM
18 avec Manon Bergeron, où on était à presque
19 cinquante pour cent (50 %) des étudiants
20 collégiaux, universitaires, qui disaient avoir vécu
21 une forme ou une autre d'agression sexuelle. Tout
22 est dans la définition du paramètre.

23 Alors, dans ce cas-ci, le paramètre c'est
24 la maltraitance. Ça peut sembler énorme que dans
25 notre société évoluée, plus du tiers des parents

1 arrive avec un passé de négligence et de
2 maltraitance. J'aimerais ça que vous nous parliez
3 de... Je sais que c'est... Ce sont des... C'est de
4 la maltraitance autorapportée, donc telle que vécue
5 subjectivement par les gens questionnés, mais
6 pouvez-vous nous parler un peu plus de cette
7 définition de maltraitance? Parce que c'est avec ça
8 que vous partez sur le... Vous dites après :

9 Vingt-huit mille (28 000) enfants chaque
10 année naissent d'une mère ayant vécu des
11 abus ou de la négligence.

12 Ça peut peut-être faire peur au monde si on est une
13 société assez perturbée, là, pour donner ça.
14 Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la
15 définition de la maltraitance?

16 LA PRÉSIDENTE:

17 Allez-y, Monsieur Berthelot. Monsieur Berthelot,
18 est-ce que vous m'entendez? O.K. Alors, vous pouvez
19 y aller pour donner une réponse à madame David.

20 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire:

21 On ne vous entend pas, Monsieur Berthelot.

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Monsieur Berthelot? Le son... Ça a commencé un
24 petit peu, mais ça coupe. Peut-être juste revoir
25 votre micro. On ne vous entend pas.

1 M. NICOLAS BERTHELOT:

2 Parfait. Donc, j'ai des problèmes de connexion, je
3 ne sais pas si c'est seulement de mon côté?

4 LA PRÉSIDENTE:

5 Maintenant, ça va. Allez-y.

6 M. NICOLAS BERTHELOT:

7 Bonjour, bonjour.

8 LA PRÉSIDENTE:

9 Oui, ça va.

10 M. NICOLAS BERTHELOT:

11 R. O.K. Donc, je ne sais pas si c'est moi qui a vécu
12 des problèmes de connexion ou tout le monde, mais
13 j'ai peut-être perdu des bouts, mais je pense que
14 j'ai compris l'essentiel.

15 Dans ce que vous avez dit, notamment sur la
16 définition de la maltraitance, donc dans ce
17 contexte-ci, les chiffres que je vous ai présentés,
18 bon, on s'est servi de l'instrument qui est
19 autorapporté, le plus utilisé à travers le monde,
20 là, dans les recherches pour évaluer cinq formes de
21 maltraitance : abus physique, sexuel, émotionnel,
22 négligence physique et émotionnelle, qui est le
23 Childhood Trauma Questionnaire, puis les seuils
24 validés de l'instrument.

25 C'est sûr que quand on voit des chiffres

1 comme ça, le premier réflexe qui nous vient, là,
2 vous comme moi, c'est que c'est trop élevé, puis
3 c'est probablement peut-être un peu trop élevé,
4 peut-être que c'est surestimé aussi, ces chiffres-
5 là.

6 Ceci étant dit, quand on regarde les études
7 populationnelles ailleurs au Canada puis dans les
8 autres pays occidentaux, on retrouve à peu près les
9 mêmes chiffres. Puis je vous dirais que j'y accorde
10 une attention limitée, parce que même si ces
11 chiffres-là étaient grandement surestimés de dix
12 pour cent (10 %) puis qu'en réalité c'était vingt-
13 cinq pour cent (25 %) des femmes et non trente-cinq
14 pour cent (35 %) des femmes, ça demeure tout à fait
15 aberrant d'avoir le quart de notre population qui
16 vit des mauvais traitements.

17 Donc, que ça soit le quart ou le cinquième,
18 tout ça demeure trop élevé. Donc, je vous dirais
19 que je m'y arrête plus ou moins, parce que d'entrée
20 de jeu, ce qui est sûr, c'est que c'est un chiffre
21 qui est énorme, donc...

22 Q. **[8]** Même vingt pour cent (20 %) serait trop, là.

23 R. C'est ça.

24 Q. **[9]** Oui. Mais justement, quand on voit un aussi
25 grand nombre, et vous avez le grand mérite de nous

1 sensibiliser à ça, c'est de dire : Attention! Quand
2 on arrive à la grossesse, on arrive avec un bagage
3 qui remue le fond de la mère, là, c'est le cas de
4 le dire dans tous les sens du terme, et qui ramène
5 à la surface un paquet de trucs pas toujours très,
6 très beaux.

7 Alors, monsieur Potvin vous l'a demandé
8 aussi, mais qu'est-ce qu'on fait pour essayer de
9 mieux équiper, de mieux faire sentir à la personne
10 que ça peut jouer dans la façon elle-même d'être...
11 d'avoir une ou non une dépression postnatale et
12 aussi d'être en bon contact avec son bébé? Ça nous
13 semble un peu étourdissant. Le programme STEP
14 essaie d'y répondre, mais là, vous arrivez à
15 l'autre enjeu qui est celui de... Oui, mais comment
16 on fait, après ça, pour convaincre la... tous les
17 services sociaux d'y adhérer et d'y mettre les sous
18 et d'y mettre la compétence pour implanter votre
19 programme?

20 R. Hum, hum. Il y a des pistes de solution
21 certainement intéressantes, t'sais, que nous, on a
22 tenté de mettre de l'avant dans le cadre de notre
23 programme pour soutenir ces parents-là. Je trouvais
24 ça intéressant, tout à l'heure dans votre
25 introduction, vous avez fait référence à vos

1 recherches, puis on n'est pas les premiers à
2 documenter ces phénomènes-là. Je pense que même
3 vous, à travers vos travaux, vous aviez documenté
4 que des expériences stressantes lointaines, là, qui
5 n'était pas proximales à la grossesse...

6 Q. **[10]** Hum, hum.

7 R. ... étaient un facteur de risque important pour la
8 dépression postnatale.

9 Q. **[11]** Absolument.

10 R. Ça fait que, en effet, on... T'sais, je pense
11 depuis longtemps... Ça fait une trentaine d'années,
12 en fait, qu'on sait que le fait de vivre des
13 stressseurs au cours de son enfance, son
14 adolescence, est un facteur de risque important
15 pour l'expérience de la maternité et de la
16 paternité.

17 Donc, comment on peut faire pour y
18 remédier? Bien, c'est un peu ce que, je pense, on
19 s'est posé comme de questions au cours des
20 dernières années, puis savoir comment qu'on peut
21 faire pour y remédier sans créer un stress
22 supplémentaire pendant la grossesse, ce qu'on veut
23 à tout prix éviter.

24 Comment on s'y est pris, notamment, c'est
25 de laisser un espace aux mères pour parler de ce

1 qu'elles vivent puis normaliser un peu cette
2 expérience-là aussi de la grossesse, parce que
3 malheureusement ou non, là, je ne sais pas, mais il
4 y a quand même un discours social par rapport au
5 fait qu'attendre un enfant, être enceinte puis
6 devenir mère ou devenir père, c'est une expérience
7 habituellement formidable puis extraordinaire,
8 actualisante et tout, puis ce qui est vrai, mais
9 qui est aussi enchevêtrée de plusieurs défis. Puis
10 ce que les données semblent suggérer également,
11 c'est que chez les femmes, la grossesse puis les
12 premières années suivant la naissance d'un enfant
13 serait la période de vie la plus critique pour leur
14 santé mentale, parce qu'il y a un nombre
15 étourdissant d'adaptations qui doivent être faites,
16 que ce soit sur la sphère biologique,
17 professionnelle, sociale, interpersonnelle. Puis
18 là, dans ce cas-ci, on rajoute en plus le fait
19 qu'elles doivent se développer une identité de mère
20 en se référant à des parents qui n'étaient pas tout
21 à fait adéquats.

22 Donc, c'est vraiment un défi qui est
23 supplémentaire, dans leur cas. Ça fait que d'entrée
24 de jeu, de permettre un espace au moins où est-ce
25 qu'on peut nommer ça, je vous dirais que pour

1 plusieurs, ça a un effet qui est très aidant, très
2 calmant, où est-ce qu'on n'est pas en train de
3 vouloir leur montrer comment être une bonne mère,
4 mais en train de dire : c'est tough, t'sais, puis
5 c'est vrai, c'est difficile. Puis d'accepter ça
6 puis d'entendre ça, c'est déjà quelque chose
7 d'intéressant qui est aidant. L'autre...

8 Q. **[12]** Bien, justement, vous avez dit: « Nommer
9 ça... » - mais c'est parce que je dois vous
10 interrompre, le temps est tellement compté dans
11 notre interaction - « Nommer ça c'est déjà
12 beaucoup », mais pour le nommer, faut-il encore
13 avoir l'infrastructure pour ça, l'intervenant assez
14 stable en qui la personne fait confiance, que ce
15 soit en groupe ou pas, d'ailleurs. Des fois, en
16 groupe, ça aide encore plus.

17 Avez-vous espoir? Parce que vous...
18 Vraiment, vous êtes dans des défis nombreux d'être
19 un chercheur en prévention d'implanter des
20 programmes. Il n'y a que huit pour cent (8 %) des
21 chercheurs qui s'intéressent à ce genre de
22 recherche de prévention ou de promotion de la
23 santé, si on veut.

24 Comment faire? Comment avez-vous espoir que
25 tout ce que vous dites, auquel on adhère et on y

1 croit, puisse vraiment être mis en action pour
2 aider ces femmes et ces hommes qui se préparent à
3 être parents?

4 R. Bien j'ai définitivement espoir pour plusieurs
5 raisons. Il y a plusieurs chercheurs qui sont venus
6 vous parler, qui ont des approches très
7 intéressantes qui fonctionnent bien. La population
8 est ouverte à ça, les intervenants sont intéressés,
9 nos partenariats ont été très faciles à nouer à
10 travers le réseau et communautaire, santé et
11 services sociaux, et puis les retombées de ça sont
12 immenses, hein.

13 Comme je vous dis, là, les traumatismes, c'est
14 le problème de... probablement le facteur de risque
15 le plus important après la santé physique et
16 psychologique, à court et long terme. Donc, en
17 intervenant sur ça, les retombées sont immenses,
18 que ce soit en termes de ressources, en termes
19 financiers, en termes de développement, en termes
20 de signalements en protection de la jeunesse. Donc,
21 je crois que c'est facile à convaincre tout le
22 monde de l'intérêt et de l'importance d'aller en ce
23 sens-là.

24 Q. **[13]** En fait, vous ne... Vous vous faites un
25 plaidoyer vibrant pour que dans nos recommandations

1 on tienne compte effectivement de ces facteurs-là.
2 On en a tenu compte de nos premières
3 recommandations en décembre sur le programme
4 SIPPE, mais vous nous suggérez, si je comprends
5 bien, on est bien à l'écoute, d'intégrer aussi la
6 notion du trauma et la notion d'accompagner des
7 gens plus vulnérables, mais pas seulement avec des
8 outils d'une façon d'être parent, mais des outils
9 beaucoup plus personnalisés et de nommer les
10 traumas qu'ils ont pu avoir, puis dans certains cas
11 être obligés de les accompagner de façon beaucoup
12 plus approfondie. Pas dans tous les cas, mais dans
13 plusieurs cas. C'est je comprends, en tout cas, de
14 votre passage, de dire: tenez compte de tout ce
15 qu'on dit, nous, les chercheurs.

16 R. C'est le message à retenir, en effet, très bien
17 résumé, merci.

18 Q. **[14]** Merci beaucoup, Monsieur Berthelot.

19 LA PRÉSIDENTE:

20 Merci. Monsieur Berthelot, j'aurais peut-être deux
21 questions, une rapide.

22 Q. **[15]** Pouvez-vous partager avec nous l'échéancier de
23 vos recherches?

24 R. Oui, tout fait. En fait, bien là, l'échéancier est
25 un peu bouleversé, vous comprenez, par la

1 situation, on ne peut plus rencontrer nos
2 participantes dans le cadre de groupe.

3 Par contre, ce qu'on a fait, c'est qu'on a
4 rendu notre intervention accessible en ligne,
5 c'est-à-dire qu'on va tenir des groupes de mères,
6 puis ça peut être fait maintenant, dès demain, à
7 travers des femmes enceintes, à travers l'ensemble
8 de la province, si elles démontrent un intérêt.
9 Donc, ces femmes-là ont à se rendre sur notre site
10 qui est projetSTEP.ca, laisser leurs coordonnées
11 puis là, on les recontacte pour participer à la
12 recherche.

13 Donc nous, actuellement, ce qu'on veut,
14 c'est avoir des données qui vont soutenir
15 l'efficacité de notre programme, à quel point ce
16 programme-là soutient les mères, aide à leur santé
17 mentale en cours de grossesse, puis éventuellement
18 soutient le développement de l'enfant puis limite
19 le nombre de signalements en protection de la
20 jeunesse.

21 Donc, c'est là où on va, on espère qu'à
22 l'intérieur d'une année, on va avoir un nombre
23 suffisant de données pour pouvoir démontrer son
24 efficacité.

25 Q. [16] Merci. Ma deuxième question, je la pose à tous

1 les chercheurs. Pour les gens qui nous écoutent,
2 quand on parle de maltraitance, c'est toujours un
3 peu vague, parfois.

4 Dans votre créneau dont vous nous avez
5 parlé depuis tantôt, vous parlez depuis tout à
6 l'heure, c'est quoi les impacts, si on ne fait
7 rien, concernant la maltraitance? Et là, vous êtes
8 dans l'intergénérationnel. C'est quoi les impacts
9 de ne rien faire? Concrètement, qu'est-ce qu'on
10 prépare comme société? Qu'est-ce qui arrive à ces
11 jeunes adultes-là? Qu'est-ce qui arrive?

12 R. Les impacts sont monstres. Comme (inaudible/
13 interférence) avec les recherches depuis des
14 années, par exemple je reprends ma clientèle
15 spécifique. C'est des gens qui sont trois fois plus
16 à risque de vivre des mauvais traitements à leur
17 tour.

18 Donc, si on ne fait rien, par exemple avec
19 ces mères et ces pères-là, bien on est en train de
20 recréer des cycles qui vont durer sur plusieurs
21 générations d'enfants qui vont vivre des mauvais
22 traitements.

23 Ça fais que je pense qu'il faut intervenir
24 le plus tôt possible en ce sens-là pour interrompre
25 cette répétition-là de maltraitance à travers les

1 générations, puis les gens que vous avez vus de la
2 DPJ vous le diront, que c'est souvent les mêmes
3 familles qui vont revenir de génération en
4 génération. Mais ce qui est plus alertant encore,
5 c'est que même en l'absence, comme je vous dis, de
6 répétition de maltraitance, on voit que c'est des
7 jeunes aussi qui ont des risques à plusieurs égards
8 dans leur développement puis qui accumulent les
9 facteurs de risque.

10 Donc, même lorsqu'il n'y a pas répétition,
11 il y a quand même quelque chose qui se passe qui
12 compromet leur développement comme jeunes, qui
13 coûte des ressources énormes en termes de services
14 professionnels, qui limite leur développement comme
15 jeunes.

16 Donc, le coût de ne rien faire est
17 hallucinant. Puis c'est surprenant, parce qu'on
18 sait ça. Mais mondialement, comme je vous dis, ce
19 n'est pas une population qui est priorisée. Donc,
20 il y a un paradoxe, là, qui est évident, parce que,
21 à mon avis, les données scientifiques sont très
22 claires sur le coût faramineux de ne rien faire.

23 Q. [17] Merci. Alors, si je traduis dans mes mots, ne
24 rien faire, c'est qu'on se nuit comme société, on
25 se tire dans le pied carrément, comme société. Et

1 effectivement, beaucoup de chercheurs sont venus
2 nous parler de la maltraitance, beaucoup nous ont
3 dit : « Bien, ça devrait être reconnu comme un
4 problème de santé publique tellement c'est énorme,
5 effectivement, les impacts. »

6 Je vous remercie beaucoup, Monsieur
7 Berthelot, parce que comme l'a dit le commissaire
8 Potvin, on voulait vraiment... C'est très
9 particulier, votre approche, on est sur un trauma
10 intergénérationnel, alors merci pour votre
11 éclairage à la Commission. Merci beaucoup et je
12 vous souhaite une bonne fin de journée, Monsieur
13 Berthelot, et on va attendre de pouvoir lire vos
14 travaux d'ici un an, peut-être. Merci beaucoup.

15 R. Merci de m'avoir reçu.

16 Q. **[18]** Alors, nous allons ajourner. Le prochain
17 témoin est à quatorze heures (14 h). À bientôt,
18 merci.

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20 REPRISE DE L'AUDIENCE

21

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci Madame la Greffière. Alors, bon après-midi
24 tout le monde. Nous recevons maintenant, et il sera
25 par téléphone, monsieur Marc-André Bélanger qui est

1 coordonnateur du développement des pratiques au
2 Regroupement des Auberges du coeur du Québec. Merci
3 d'être avec nous, Monsieur Bélanger.

4 Et je le dis à ceux qui nous écoutent, ce
5 sont des problèmes techniques qui font que vous
6 soyez avec nous au téléphone. On va entendre votre
7 témoignage. Et vous êtes accompagné de madame
8 Cassandra Lafrenière, bienvenue Madame, qui est
9 coordonnatrice de programmes pour l'organisme
10 Auberge du coeur, Héberge-Ados. Merci à vous deux
11 d'être avec nous cet après-midi.

12 Avant de demander au greffier de vous
13 assermenter, petit rappel. Tout le monde, les
14 micros à off quand vous n'intervenez pas. Et je le
15 dis surtout pour madame Lafrenière qui va pouvoir
16 me voir. Quand il va rester deux minutes à la
17 présentation, je vais lever mon petit carton pour
18 que vous puissiez conclure. Si c'est monsieur
19 Bélanger qui a la parole, je vais être obligée de
20 l'interrompre, malheureusement.

21 Donc, vous aurez le temps de conclure votre
22 présentation. Dernière information, surtout pour
23 vous, Madame Lafrenière, qui nous voyez, vous allez
24 voir bouger nos têtes, les commissaires. Ce n'est
25 pas parce qu'on ne vous écoute pas, c'est parce

1 qu'on a plusieurs écrans, dont un écran avec les
2 documents que vous nous avez faits parvenir.

3 Alors, si on bouge, c'est parce qu'on vous
4 écoute et on suit surtout les documents que vous
5 nous avez faits parvenir. Ça vous va. Alors, je
6 vais demander, maintenant, au greffier de vous
7 assermenter tous les deux, s'il vous plaît.
8 Monsieur le Greffier, on ne vous entend pas.

9

10 REGROUPEMENT DES AUBERGES DU COEUR DU QUÉBEC,
11 HÉBERGE-ADOS

12

13 **MARC-ANDRÉ BÉLANGER,**

14 **CASSANDRA LAFRENIÈRE,**

15 (Sous serment)

16

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors, encore une fois, bienvenue. Je vous rappelle
19 que nous avons soixante (60) minutes ensemble,
20 quinze (15) minutes de présentation. Alors, à vous
21 la parole.

22 M. MARC-ANDRÉ BÉLANGER :

23 Donc, merci, si je peux y aller. Merci, tout
24 d'abord, de l'invitation à cette Commission. Ça me
25 fait plaisir de pouvoir y participer. Donc, vous

1 nous avez présentés.

2 Mon nom est Marc-André Bélanger, je suis
3 coordonnateur au développement des pratiques au
4 Regroupement des Auberges du coeur. Avant de faire
5 mon témoignage, peut-être juste présenter qui sont
6 les Auberges du coeur.

7 Donc, les Auberges du coeur, se sont des
8 maisons d'hébergement jeunesse communautaire qui
9 accueillent des jeunes en difficulté ou en
10 situation d'itinérance, âgés de douze (12) à
11 trente-cinq (35) ans.

12 Ce sont des lieux d'affiliation, de
13 l'exercice de la citoyenneté et de l'éducation
14 populaire qui sont ouverts vingt-quatre (24) heures
15 par jour, sept jours par semaine. En plus d'offrir
16 le gîte et le couvert, bien, on y trouve un milieu
17 stable, une écoute active, un soutien et un
18 accompagnement.

19 Les auberges accueillent plus de trois
20 mille cinq cents (3 500) jeunes, soit en
21 hébergement ou en suivi post-hébergement, ce qui
22 représente plus de trois cents (300) lits ou
23 quatre-vingt mille (80 000) nuitées annuellement.
24 (Inaudible), quant à lui, regroupe une trentaine
25 d'auberges du coeur à travers neuf régions

1 administratives du Québec, et ce, depuis plus de
2 trente (30) ans.

3 Donc, aujourd'hui, on vient vous présenter,
4 un peu, les constats que les auberges ont faits
5 suite à l'annonce qu'une commission allait être
6 mise en place sur la protection de la jeunesse et
7 les droits des enfants. Notre démarche s'est
8 inscrite par...

9 En fait, s'est inscrite dans une assemblée
10 générale du regroupement où on a fait... on a pris
11 un moment pour consulter nos membres. Donc, la
12 consultation s'est déroulée auprès de cinquante
13 (50) participants et participantes qui provenaient
14 de vingt-cinq (25) auberges.

15 On avait autour... Dans ce groupe, on avait
16 des directions, des coordinations, des intervenants
17 et intervenantes ainsi que quelques jeunes. Et
18 c'était surtout pour faire suite à un constat...
19 pas un constat, mais un exercice semblable qui
20 avait été fait une dizaine d'années auparavant.
21 Donc, l'idée était de voir si les constats que les
22 auberges du coeur tiraient étaient les mêmes.

23 Et force est de constater que la situation
24 avait peu changée durant ces années. Donc, je vous
25 propose, en fait, un résumé de cet exercice qui a

1 été fait justement en consultant les membres et les
2 jeunes.

3 Donc, au Regroupement des Auberges du
4 coeur, on a réussi à faire ressortir, quand même,
5 plusieurs enjeux qui sont relatifs à la protection
6 de la jeunesse. Il y en a trois. Les trois premiers
7 que je vais vous nommer sont ceux qui avaient le
8 plus de consensus et qui allaient chercher,
9 vraiment... C'est ça, le plus de consensus auprès
10 des membres.

11 Et les trois derniers, là, il y avait un
12 petit peu plus de disparité. Donc, le premier point
13 qu'on voulait... le premier (inaudible) qu'on
14 voulait mettre de l'avant, c'est vraiment tout ce
15 qui touche l'autonomie des jeunes qui, selon nous,
16 n'est pas assez développée lorsqu'ils ou elles sont
17 pris en charge par la DPJ. Que ce soit en lien avec
18 les (inaudible) de la vie en appartement,
19 l'éducation, la santé physique ou la gestion de
20 leur liberté.

21 Le RAC, étant le Regroupement des Auberges
22 du coeur, en fait, recommande de soutenir davantage
23 les jeunes dans leur transition à la vie adulte.
24 Dans les moyens qu'on a vus, on parlait d'élargir
25 un programme comme le programme de qualification

1 des jeunes, le PQJ, ou en multipliant des projets
2 comme celui du développement des apprentissages à
3 la vie adulte, le programme DAVA du Mont Saint-
4 Antoine de Montréal, en offrant davantage de
5 possibilités, justement, aux jeunes, dans leur
6 parcours et en maintenant un soutien au-delà de
7 l'âge de la majorité.

8 Le deuxième enjeu important qu'on voyait,
9 c'est la difficulté qu'ont les jeunes à recréer un
10 lien significatif dans leur vie, suite au contexte
11 de surveillance et de punition puis aux nombreuses
12 ruptures de liens vécues. Le Regroupement
13 (inaudible)...

14 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

15 Suis-je le seul à ne rien entendre?

16 R. Oups, désolé, je vais juste rapprocher le micro.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui, s'il vous plaît, Monsieur Bélanger, c'est très
19 faible.

20 R. Est-ce que c'est mieux ainsi?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 C'est déjà mieux, oui.

23 R. Excellent. Je vais continuer. Donc, je disais... Le
24 deuxième enjeu, c'est la difficulté qu'ont les
25 jeunes à recréer des liens significatifs dans leur

1 vie suite au contexte de surveillance ou de
2 punition et aux nombreuses ruptures de liens vécues
3 lors d'un passage à la Protection de la jeunesse.

4 En ce sens, le regroupement...

5 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

6 Suis-je le seul à ne rien entendre?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Excusez-moi, Monsieur Bélanger. Oui, on entend
9 monsieur Bélanger, Monsieur Lebon. Peut-être,
10 vérifier, de votre côté, le son.

11 R. Est-ce que je poursuis?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui. Allez-y, Monsieur Bélanger.

14 R. Parfait. Merci. Donc, le Regroupement des Auberges
15 du coeur recommande qu'une même personne suive le
16 ou la jeune tout au long de son parcours afin de
17 favoriser une stabilité dans le lien. Nous
18 recommandons, aussi, que ces jeunes puissent faire
19 des intégrations progressives dans des milieux
20 d'hébergement jeunesse lorsque c'est possible.

21 Ensuite, le troisième enjeu qu'on voulait
22 soulever, c'est la collaboration entre les services
23 de la DPJ et les Auberges du coeur qui est souvent
24 difficile due à une mauvaise compréhension de nos
25 ressources, de notre mission et de nos approches.

1 On remarque qu'il en découle un manque de
2 transparence et de partage d'information dans les
3 communications de la DPJ aux Auberges du coeur. Le
4 Regroupement des Auberges du coeur recommande la
5 mise en place de moments d'échanges et de
6 réseautages entre la DPJ et les organismes
7 communautaires jeunesse, ainsi que la participation
8 de la DPJ aux tables de concertation jeunesse.

9 Ensuite, dans les enjeux, comme je vous le
10 disais, les trois prochains enjeux, c'est ceux où
11 on avait plus de difficulté à obtenir des consensus
12 où c'est des situations qui n'étaient pas partagées
13 par l'ensemble des Auberges du coeur. Donc, il
14 semble y avoir une réticence par la DPJ à prendre
15 en charge des jeunes adolescents âgés entre quinze
16 (15) et dix-sept (17) ans.

17 Le regroupement y voit là un problème,
18 peut-être, plus organisationnel. Donc, je
19 recommande d'alléger le nombre de dossiers par
20 intervenants et intervenantes et d'augmenter le
21 nombre d'intervenants et d'intervenantes, en plus
22 de laisser, bien, l'évaluation des traitements à
23 celles et ceux qui ont le plus d'expérience.

24 Ensuite, on remarque que les familles
25 d'enfants à la DPJ... En fait, au niveau des

1 familles dont les enfants sont à la DPJ, ce qu'on
2 remarque, c'est que, parfois, le soutien envers ces
3 familles n'est pas assez important.

4 Donc, on sent qu'ils sont un peu plus mis à
5 l'écart le temps que les jeunes sont en placement.
6 Et, donc, on recommande d'offrir davantage de
7 soutien et même des moments de répit aux familles
8 et de favoriser une approche plus systémique dans
9 les parcours des jeunes.

10 Et, finalement, le dernier point ou le
11 dernier enjeu qu'on voulait soulever, c'est
12 l'organisation des services et des ressources à la
13 DPJ qui semble avoir grand besoin, (inaudible)
14 contexte de travail semble épuiser le personnel et
15 demande aux jeunes de s'adapter au système plutôt
16 que l'inverse, même les lieux physiques dont les
17 milieux de vie sont peu accueillants. Le
18 Regroupement des Auberges du coeur recommande de
19 mettre en place une communauté de partage des
20 pratiques au sein de la DPJ, de réduire le fardeau
21 administratif et d'investir davantage dans ses
22 ressources humaines et ses installations.

23 Pour conclure, mais en fait l'occasion est
24 belle dans le cadre de la Commission spéciale sur
25 les droits des enfants et de la protection de la

1 jeunesse pour dresser un portrait de la situation
2 puis d'agir efficacement pour recadrer la DPJ dans
3 les réalités d'aujourd'hui.

4 Le Regroupement des Auberges du coeur a
5 soulevé certains constats que les auberges ont fait
6 notamment sur le développement des... de
7 l'autonomie des jeunes. Nous avons proposé
8 différentes recommandations à considérer dans
9 l'important défi qui attend la DPJ. Les Auberges du
10 coeur sont bien placées pour comprendre les
11 tensions qui émanent lorsque des jeunes habitent
12 dans un milieu de travail ou inversement, quand des
13 personnes viennent travailler dans l'habitation de
14 ces jeunes, nous croyons fortement que le modèle
15 des Auberges du coeur doit servir d'inspiration
16 pour l'amélioration de la DPJ, même si nous
17 n'évoluons pas exactement dans les mêmes contextes.

18 On croit que les approches mises de l'avant
19 par les auberges, c'est-à-dire l'approche global,
20 l'affiliation sociale, la reprise ou le
21 développement du pouvoir d'agir sont des leviers de
22 réussite pour les jeunes. Travailler avec eux et
23 elles à atteindre des objectifs qui partent de
24 leurs aspirations en respectant leur rythme et en
25 considérant leur histoire est aussi une clé pour

1 qu'ils et elles participent comme citoyens et
2 citoyennes à l'émancipation de la société
3 québécoise. Reconnaître et soutenir les organismes
4 communautaires jeunesse tels que les Auberges du
5 coeur dans leur financement à la mission et leur
6 autonomie. Ce n'est plus une option...

7 (COUPURE D'ENREGISTREMENT)

8 M. MARC-ANDRÉ BÉLANGER :

9 Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci. Merci, Monsieur Bélanger. Je comprends qu'on
12 peut passer à la période d'échanges avec les
13 commissaires ou vous avez quelque chose à ajouter,
14 Madame Lafrenière?

15 Mme CASSANDRA LAFRENIÈRE :

16 Rien à ajouter. Ça va, merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 D'accord. Alors, on va débiter la période
19 d'échanges avec Lesley Hill.

20 Mme LESLEY HILL, commissaire :

21 Q. **[19]** Alors, bienvenue à vous deux. Je sais à quel
22 point le travail que vous faites est important pour
23 avoir collaborer aux Auberges du coeur à Montréal,
24 le Centre jeunesse de Montréal. En fait, j'ai
25 beaucoup de questions, donc je vais essayer d'aller

1 en rafale mais peut-être ma première question
2 c'est : est-ce que vous arrivez à répondre aux
3 besoins des jeunes? Je sais que vous avez un nombre
4 limité d'Auberges du coeur mais je vais commencer
5 par ceux qui sont existants puis on regardera les
6 régions où il n'y en pas après, mais est-ce que ça
7 vous arrive d'avoir à fermer la porte à des jeunes
8 ou est-ce que vous arrivez à tous les absorber
9 quand une demande arrive chez vous?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[20]** Alors qui veut répondre?

12 M. MARC-ANDRÉ BÉLANGER :

13 R. Marc-André, je peux répondre.

14 Q. **[21]** Allez-y.

15 R. Donc, un des éléments importants à comprendre dans
16 la différence entre les Auberges du coeur puis les
17 services de la DPJ, c'est toute la notion du
18 volontariat et en ce sens-là, pour qu'un jeune ou
19 une jeune soit dans une Auberge du coeur, il ou
20 elle doit être volontaire. Est-ce qu'on peut
21 absorber toutes les demandes? Non. Je sais qu'il y
22 en a beaucoup, en fait, que les demandes sont
23 refusées parce qu'il y a... il n'y a pas cette
24 notion de volontariat.

25 Ensuite, je vous dirais que ça dépend aussi

1 des périodes de l'année, il y a des périodes où
2 c'est très, très, très achalandé et il y en a
3 d'autres particulièrement lorsque l'été arrive là,
4 on voit habituellement une baisse dans
5 l'achalandage ou dans la capacité d'accueillir les
6 jeunes.

7 Mme LESLEY HILL, commissaire :

8 Q. [22] Nous avons remarqué avec la carte que vous
9 avez envoyée, que les Auberges du coeur, il y en
10 trente (30) dans dix (10) régions du Québec, donc
11 un réseau qui est quand même bien étendu, mais nous
12 avons aussi remarqué que dans les régions un peu
13 plus nordiques, un peu plus éloignées, il y a
14 beaucoup moins de ce type de ressources, donc on se
15 demandait : est-ce que c'est parce qu'il manque de
16 ressources financières, est-ce que c'est la
17 (inaudible) pour faire rouler un service comme
18 celui-là et le cas échéant, qu'est-ce qu'on peut
19 faire pour soutenir les jeunes adultes vulnérables
20 qui sont en pension dans ces régions-là ou qui
21 quittent les Centres jeunesse et qui vivent une
22 période de vulnérabilité?

23 M. MARC-ANDRÉ BÉLANGER :

24 R. Évidemment, la carte que vous avez devant vous,
25 c'est une carte qui représente les maisons

1 d'hébergement jeunesse, membres du Regroupement.
2 Donc, au Québec, il y a d'autres maisons
3 d'hébergement jeunesse qu ne sont pas membres du
4 Regroupement, il y en au Saguenay, il y en a quand
5 même un peu partout au Québec, mais le Regroupement
6 a pour, dans sa mission, de favoriser le
7 développement de ressources additionnelles et
8 évidemment, le point d'achoppe, c'est souvent la
9 question du financement. Donc, on a régulièrement
10 des demandes de groupes qui veulent de
11 l'information pour ouvrir des maisons d'hébergement
12 jeunesse, je pense notamment à la région de la
13 Gaspésie qui a un désert de ressources de ce type-
14 là et on a régulièrement des contacts avec des
15 organisations mais le financement, c'est vraiment
16 là où c'est difficile, c'est d'obtenir du
17 financement à la mission récurrent et non du
18 financement par projet.

19 Ensuite, est-ce que le développement de
20 ressources additionnelles pourrait aider?
21 Évidemment que oui. Comme je vous disais, je pense
22 que le modèle Auberges du coeur est un modèle qui a
23 fait ses preuves. Évidemment, c'est un modèle qui
24 est beaucoup axé sur le désir et la volonté des
25 jeunes de se mettre en action d'où toute la

1 question là du volontariat qui est importante et ce
2 qu'on remarque mais en fait, c'est que quand les
3 jeunes sont volontaires à entreprendre des
4 démarches pour changer, d'améliorer leurs
5 conditions de vie, bien ça fonctionne et le lien
6 qu'il ou elle, ils vont créer avec une Auberge du
7 coeur, souvent va se maintenir au-delà de la
8 période d'hébergement. Donc, (inaudible) je dirais
9 que oui, le développement de ressources de type
10 Auberge du coeur serait une solution très
11 intéressante dans les régions où on n'est pas
12 présent.

13 Q. **[23]** Peut-être, Madame Lafrenière, pourrait nous
14 parler un peu du travail que vous faites auprès des
15 mineurs?

16 Mme CASSANDRA LAFRENIÈRE :

17 (PROBLÈME DE COMMUNICATION)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Madame Lafrenière... Madame Lafrenière, je
20 m'excuse, il y a un bruit de fond puis ça coupe,
21 alors je ne sais pas d'où ça vient, peut-être
22 réessayez encore puis on va voir si ça fonctionne
23 le son, s'il vous plaît?

24 Mme CASSANDRA LAFRENIÈRE :

25 R. Oui. Donc, est-ce que ça va mieux maintenant?

1 Parfait. Bon. Pour moi, bien en fait, pour ma part,
2 je peux parler d'Héberge-Ados, de notre ressource à
3 nous. Comment ça fonctionne? À Héberge-Ados, on va
4 accueillir des jeunes de treize (13) à six-sept
5 (17) ans, on a une capacité maximale de huit
6 jeunes. Il y a plusieurs trajectoires possibles. On
7 a la trajectoire de l'urgence où est-ce qu'on va
8 accueillir un jeune en situation d'urgence
9 immédiate. On a aussi l'accompagnement dans la
10 réinsertion familiale où est-ce qu'on va
11 accompagner le jeune et la famille à ce que le
12 jeune puisse éventuellement retourner chez... chez
13 lui pour ainsi prévenir aussi une prise en charge
14 éventuelle peut-être des Centres jeunesse aussi.

15 On a aussi le volet peut-être plus dans une
16 situation où est-ce qu'un jeune ne pourrait pas
17 retourner en milieu, on va accompagner les
18 développements, le développement de l'autonomie, ça
19 fait qu'autant... autant le cheminement personnel
20 que la recherche de logement ou autre alternative,
21 par exemple.

22 Mme LESLEY HILL, commissaire :

23 Q. [24] Parfait. Merci. Donc, je vais vous poser une
24 question peut-être à tous les deux c'est : vous
25 avez soumis un mémoire avec plusieurs

1 recommandations. On voit que c'est un portrait un
2 peu sombre que vous peignez quand même les centres
3 de réadaptation en lien avec ce que vous constatez,
4 les jeunes qui arrivent, qui ont passé par ces
5 services-là en lien avec leurs capacités de
6 fonctionner minimalement dans le quotidien, de
7 créer des relations satisfaisantes avec des adultes
8 dans votre organisme. Pouvez-vous parler un peu
9 plus des approches d'intervention que vous pensez,
10 que vous avez mis en place, vous parliez tantôt de
11 développement, pouvoir d'agir, (inaudible) et
12 comment voyez-vous qu'on pourrait commencer à
13 développer les habiletés de vie que ces jeunes-là
14 ont besoin d'avoir... dans leur trajectoire puis
15 peut-être (inaudible) maillée avec des organismes
16 communautaires pour les préparer et leur construire
17 un réseau en amont de ça, avez-vous des
18 commentaires (inaudible)?

19 M. MARC-ANDRÉ BÉLANGER :

20 R. Oui, je peux y aller là. Effectivement, le
21 portrait... le portrait est quand même assez sombre
22 parce que ce qu'on constate souvent et comme on
23 l'avait... comme on l'avait inscrit dans le
24 mémoire, c'est que les jeunes au sortir d'un
25 placement en Centre jeunesse vont souvent, je

1 mettrais entre guillemets, brûler leur liberté.
2 Donc, ce qu'on constate, c'est que les jeunes en
3 Centre jeunesse ont peu, assument peu de
4 responsabilités en lien avec la vie en appartement,
5 en lien avec gérer leur autonomie, leur liberté.
6 Donc, une fois sorti, bien c'est l'extase, « enfin,
7 je suis libre, je peux faire ce que je veux » puis
8 au bout de quelques mois, bien plusieurs de nos
9 ressources nous disent justement : « On les voit
10 cogner à nos portes parce qu'ils ont épuisé leurs
11 ressources », que ce soit les amis, la famille et
12 même leurs ressources financières. Et bien, bien,
13 ce qu'on constate, c'est que c'est ça, les jeunes
14 sont... sont quand même assez bons pour faire
15 des... bien faire leur lit, mais pour faire à
16 manger, pour participer à des tâches ménagères,
17 oups, là on voit qu'il y a plus de difficultés.
18 Puis bien, à force de... à force de parler, de
19 connaître un peu leur contexte, mais c'est qu'on se
20 rend compte que ce n'est pas eux qui assument ces
21 (inaudible) dans leur quotidien lorsqu'ils sont en
22 Centre jeunesse. Donc, un moyen mais en fait, c'est
23 de les inclure, c'est de les faire participer à
24 cette vie, bien à ces tâches de la vie quotidienne
25 parce que c'est des tâches qu'ils vont devoir

1 assumer plus tard.

2 Puis tantôt, vous avez posé, ça a coupé un
3 petit peu de mon côté mais vous avez posé une
4 question sur des... je pense avoir compris là,
5 comment inclure des organismes comme les Auberges
6 du coeur pour... pour aider ou favoriser justement
7 l'intégration ou... l'intégration des jeunes, ou la
8 transition, pardon, des jeunes vers une vie adulte,
9 et je vous dis rapidement oui, mais de faire, par
10 exemple, des intégrations progressives dans les
11 milieux de vie comme des... d'hébergement
12 communautaire jeunesse mais de 1) ça leur permet
13 d'atterrir doucement, d'apprendre à connaître les
14 intervenants, les intervenantes, quelques jeunes
15 qui s'y retrouvent aussi sans être parachutés d'un
16 coup dans un nouveau... dans un nouveau milieu de
17 vie puis de permettre la création de liens
18 tranquillement, ça, je pense que c'est un moyen
19 quand même intéressant pour... pour aider les
20 jeunes justement à créer des liens.

21 Q. [25] Peut-être une dernière question parce que mon
22 temps est presque écoulé, mais je ne pourrais pas
23 laisser passer ce moment avec vous sans parler de
24 scolarisation des jeunes. Donc, vous avez fait
25 mention dans votre mémoire aussi du fait que les

1 jeunes ont moins accès à une scolarisation
2 (inaudible), qu'ils réussissent moins bien. Est-ce
3 que vous avez des recommandations spécifiques à ce
4 volet-là et comment on pourrait les aider à se
5 qualifier puis les accompagner dans un processus
6 qui est signifiant pour eux?

7 M. MARC-ANDRÉ BÉLANGER :

8 R. Je vais... Oui. Bien le Regroupement des Auberges
9 du coeur participe à une recherche menée par Martin
10 Goyette, la recherche longitudinale sur les jeunes
11 placés, la recherche EDJeP. Les constats qui ont
12 été tirés de cette recherche-là, et je crois qu'il
13 a été entendu dans les premiers mois de la
14 Commission par rapport à ça, mais les constats
15 c'est ceux qu'on constate aussi au niveau des
16 retards académiques, les jeunes qui sont en sortie
17 de placement. Est-ce que j'ai des pistes de
18 solutions? En fait, en adressant peut-être le
19 problème, ce serait de voir à ce que ça reproduise
20 moins là mais c'est que, ce que les jeunes nous ont
21 mentionné, c'est que dans les moments dédiés à
22 l'école dans leur milieu de vie, bien parfois ces
23 moments-là servaient... étaient retirés de ces
24 moment-là pour une punition sur un acte ou des
25 paroles... donc en fait, étaient retirés, on enlève

1 des moments de scolarisation pour les punir. Et
2 donc, nous, ce qu'on y voit c'est une double
3 punition puisque... c'est une punition sur le coup
4 mais c'est aussi cumuler des retards en termes
5 d'éducation, puis bien la scolarisation, c'est un
6 des leviers de l'autonomie, c'est un des leviers
7 justement « d'empowerment » pour ces jeunes-là au
8 sortir d'un placement.

9 Q. **[26]** Merci beaucoup.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci. On va poursuivre avec Hélène David.

12 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

13 Q. **[27]** Oui, bonjour à vos deux. Désolée, c'est plus
14 difficile en virtuel qu'en présentiel mais on y
15 réussit puis c'est extrêmement intéressant tout ce
16 que vous dites. J'ai, malheureusement, jamais eu
17 l'occasion mais je vais me dépêcher de le faire,
18 d'aller visiter une Auberge du coeur parce que plus
19 je vous lisais, je lisais le mémoire, j'ai dit :
20 ils sont comme une sorte de service essentiel à des
21 jeunes qui vont là en mesures... en mesures
22 volontaires, vous avez dit bien insisté sur le fait
23 que ce sont des... ce ne sont pas des conscrits en
24 Centre jeunesse mais ce sont des gens qui, des
25 jeunes qui veulent y aller. Est-ce que les jeunes

1 qui sont en mesures volontaires, c'est une question
2 bien naïve de ma part là, mes collègues
3 m'excuseront, qui peuvent aller chez vous sur une
4 espèce d'ordonnance de placement de mesures
5 volontaires, ça existe-tu ça ce concept-là?

6 M. MARC-ANDRÉ BÉLANGER :

7 R. Je ne sais si Cassandra, tu peux y répondre parce
8 que moi, je n'ai pas cet... je n'ai pas cette
9 réponse sous la main.

10 Mme CASSANDRA LAFRENIÈRE :

11 R. Oui, vous savez...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Allez-y, Madame... Madame Lafrenière, allez-y, je
14 vous en prie.

15 Mme CASSANDRA LAFRENIÈRE :

16 R. Donc non, en fait, aucune ordonnance mais on va
17 vraiment accueillir sur une base volontaire.

18 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

19 Q. **[28]** Parce que dans la Loi de la protection de la
20 jeunesse, je sais qu'il y a des mesures volontaires
21 puis des mesures obligatoires qui passent par le
22 juge puis tout ça. Mais ma question est peut-être
23 vraiment naïve mais est-ce que ça témoigne d'une...
24 du fait que vous n'êtes pas vraiment reconnus par
25 le réseau de santé et de services sociaux comme si

1 vous étiez un service vraiment de... de
2 réadaptation ou comme une sorte de famille
3 d'accueil particulière pour toutes sortes de
4 raisons, ça n'existe pas ce concept-là, il faut que
5 le jeune ne soit plus du tout, du tout sous l'égide
6 de la DPJ, que ce soit en mesures volontaires ou
7 involontaires, il faut qu'il soit complètement
8 dégagé, c'est ça, du... parce que vous parlez
9 beaucoup de vos liens avec la DPJ sur lesquels je
10 vais vous amener après, mais ça n'existe pas ce
11 genre de... vous n'êtes pas une option jamais pour
12 la DPJ, c'est ça?

13 Mme CASSANDRA LAFRENIÈRE :

14 R. Mais enfin, on va travailler en partenariat, on va
15 travailler ensemble. Un jeune qu'on va accueillir,
16 par exemple, (inaudible) une auberge, si un jeune,
17 il a un suivi déjà avec les Centres jeunesse, ça va
18 affecter, c'est vraiment de voir comment on peut
19 travailler ensemble dans l'intérêt du jeune. Puis,
20 le concept de volontariat parfois certains jeunes
21 peuvent être craintifs par rapport à, « Oh! C'est
22 quoi Héberge-Ados », parfois, en les invitant à
23 venir voir c'est quoi Héberge-Ados, c'est un milieu
24 de vie, c'est une maison, c'est chaleureux. Ça fait
25 que souvent, ça... de barrière puis à ce moment-là,

1 plus facile l'art de tricoter une motivation dans
2 ce cas-là mais quand on parle de jeunes qui ont des
3 suivis avec les Centres jeunesse, et caetera, oui,
4 oui, on en a puis c'est vraiment de voir comment on
5 peut travailler ensemble là-dedans dans le... dans
6 l'intérêt du jeune et des familles.

7 M. MARC-ANDRÉ BÉLANGER :

8 R. Mais je...

9 Q. **[29]** Pardon? Je vous ramène à une... à un exemple
10 qu'une intervenante sociale a dit, vous rapportez
11 ça dans votre mémoire, que le jeune avait fait une
12 tentative de suicide la semaine d'avant et qu'il
13 n'y a personne, il a été comme mis comme un sac
14 vert sur le bord du... sur le perron de votre
15 Auberge du coeur et que, sans autre information que
16 vous auriez peut-être aimé savoir que ce jeune
17 était en grande vulnérabilité. Est-ce que c'est le
18 genre, des fois, de manque de collaboration que
19 vous déplorez entre vous et la DPJ?

20 M. MARC-ANDRÉ BÉLANGER :

21 R. Évidemment, cet exemple-là c'est pour illustrer là,
22 ce n'est pas un exemple qui arrive régulièrement,
23 et fort heureusement. Par contre, le manque de
24 transmission d'informations qui peuvent être utiles
25 aux équipes d'intervention dans les auberges,

1 seuls... justement nos membres nous ont signifié
2 que ça arrive quand même souvent, pas de façon si
3 dramatique, mais l'impression que ça laisse, c'est
4 qu'il y a des informations qui doivent être cachées
5 aux Auberges du coeur pour qu'elles puissent
6 accepter les jeunes. En fait, si... si l'Auberge
7 est la seule option pour le ou la jeune, bien on va
8 tout faire pour qu'il puisse avoir un toit.

9 Q. [30] J'essaie vraiment de comprendre parce que vous
10 êtes certainement pas et bien au-delà d'une Maison
11 de jeunes, donc vous n'êtes pas un endroit où les
12 jeunes viennent après l'école, ils viennent parce
13 qu'ils n'ont pas le goût d'aller à l'école, vous
14 hébergez aussi donc vous avez des responsabilités
15 de mineurs, si je comprends bien, même en
16 hébergement mais ce n'est pas encadré par, disons-
17 le rapidement, l'État, alors j'essaie de comprendre
18 comment ça marche, si vous avez un jeune de treize
19 (13) ans qui vient, quatorze (14) ans, peut-être en
20 fugue de chez lui, je ne le sais pas et qui dit :
21 « Moi, je veux rester chez vous là, j'en peux plus
22 d'être chez nous » mais il n'est pas sous la DPJ,
23 est-ce que ça se peut mon exemple? Et si oui,
24 comment vous gérez ça?

25

1 Mme CASSANDRA LAFRENIÈRE :

2 R. Oui, je peux répondre. Oui, oui, ça se peut, votre
3 exemple, mais dans ce cas-là, je veux dire, chaque
4 jeune qu'on accueille à Héberge-Ados, là, on doit
5 avoir une autorisation parentale. Ça fait qu'il
6 faut que le parent autorise. Puis à partir de là,
7 on voit, bien un (inaudible), comment qu'on peut
8 collaborer ensemble aussi avec le parent, et
9 caetera, mais on n'accueille pas des jeunes en
10 fugue tant de jours, ou, il faut vraiment
11 accompagner le jeune à informer ses parents qu'il
12 est à Héberge-Ados puis tout ça, justement voir
13 comment qu'on peut l'aider, selon sa situation,
14 mais il faut absolument une autorisation de séjour.

15 Q. [31] O.K. O.K. Donc, il y a quand même une sorte
16 d'encadrement où les parents doivent savoir que
17 leur enfant qui est mineur encore est hébergé chez
18 vous, mais vous devez en recevoir de toutes sortes,
19 des enfants puis des moins enfants, parce que douze
20 (12) ans, ça, c'est Héberge-Ados jusqu'à dix-huit
21 (18) ans, j'imagine, mais après ça, c'est autre
22 chose.

23 Mais entre un jeune de douze (12) ans puis
24 un jeune de dix-sept ans et trois-quarts (17³/₄), et
25 puis un jeune beaucoup moins jeune qui a vingt

1 (20), vingt-deux (22), vingt-quatre (24), on parle
2 beaucoup de transition à la vie adulte, là, les
3 aires ouvertes, ces programmes-là, c'est jusqu'à
4 vingt-cinq (25) ans.

5 Vous devez avoir toute la panoplie des
6 problèmes qu'on rencontre de santé mentale, de
7 santé physique. Comment vous faites, avec quelles
8 ressources vous faites pour faire face à tout ça?
9 J'imagine que vous êtes financés PSOC mais à part
10 ça, là?

11 M. MARC-ANDRÉ BÉLANGER :

12 R. Bien, question de financement, effectivement, le
13 PSOC, les Auberges du Coeur sont financées par le
14 Programme de soutien aux organismes communautaires,
15 en plus de faire beaucoup, là, d'activités
16 d'autofinancement.

17 Pour ce qui est de... parce
18 qu'effectivement, les populations, les groupes
19 d'âge des populations sont assez larges, donc, on
20 voit vraiment différentes (inaudible), là, de
21 problématiques et les Auberges du Coeur sont quand
22 même des ressources qui sont bien ancrées dans leur
23 communauté.

24 Donc, selon les différentes problématiques,
25 il y a beaucoup de partenariats qui se font avec

1 des ressources en santé mentale, en dépendance,
2 Cassandra l'a dit, ils vont beaucoup faire aussi
3 des conciliations avec les familles chez les jeunes
4 mineurs.

5 Et l'idée, c'est qu'une Auberge du Coeur,
6 ce n'est pas ni un centre de thérapie, ce n'est pas
7 un centre de réadaptation, sauf qu'on est là pour
8 les accompagner vers des ressources puis leur
9 offrir un endroit pour eux, pour se poser,
10 sécuritaire et sécurisant.

11 Je ne sais pas si, Cassandra, tu veux
12 ajouter?

13 Q. [32] Bien, comme le temps passe tellement vite,
14 dans un monde idéal où tout l'argent que vous
15 souhaitez serait au rendez-vous, qu'est-ce que vous
16 trouvez qu'il y a à améliorer ou que vous pourriez
17 faire de plus et de mieux? C'est ma première
18 question.

19 La deuxième, c'est, je veux vraiment vous
20 entendre sur toute la collaboration avec le réseau
21 Santé et services sociaux, particulièrement la DPJ?

22 R. Bien, c'est sûr qu'avec ce qu'on demande, là, dans
23 le fond, les demandes qu'on adresse, là, au PSOC,
24 si on avait cent pour cent (100 %) des demandes, si
25 on recevait cent pour cent (100 %) des demandes,

1 bien premièrement, ça permettrait de donner un
2 petit répit aux équipes d'intervention, de pouvoir
3 ajuster un peu, là, les conditions de travail.

4 Et bien ça, ça a un impact déjà sur la
5 présence qu'on peut offrir, lorsqu'on est capable
6 d'avoir... de doubler des quarts, par exemple,
7 donc, c'est-à-dire avoir deux intervenants ou
8 intervenantes en même temps sur le plancher, plutôt
9 que d'en avoir un seul ou une seule.

10 Ensuite de ça, il y a beaucoup de projets
11 ou de volets, en fait, que les Auberges ont, mais
12 qu'ils ne sont pas les sous nécessaires pour avoir
13 des personnes dédiées. Je pense, entre autres, aux
14 relais post-hébergement. Donc, c'est tout le
15 soutien qu'on va offrir aux anciens et anciennes
16 résidents-résidentes, là, après un moment de
17 séjour, pour leur permettre justement une stabilité
18 résidentielle, une stabilité dans le milieu
19 familial. Donc, c'est des suivis qui vont être plus
20 ponctuels, souvent à la demande, puis qu'au fil des
21 années, vont finir par, t'sais par devenir de plus
22 en plus sporadiques, puis le jeune ou la jeune
23 n'aura plus besoin qu'il y ait cet accompagnement-
24 là.

25 On avait fait une recherche, on a

1 participé, en fait, à une recherche il y a quelques
2 années qui démontrait justement tout le bénéfice de
3 ce volet en post-hébergement sur la stabilité
4 résidentielle des jeunes. Donc ça, c'est sûr que
5 c'est un volet qu'on aimerait. Puis finalement, je
6 sais qu'il y a des ressources qui aimeraient ouvrir
7 des points de service dans d'autres villes. On
8 pense... je pense, notamment, là, à l'ADOberge qui
9 est une ressource de Lévis qui a ouvert un point de
10 service à Saint-Georges-de-Beauce, mais en n'ayant
11 pas un financement PSOC qui soit... qui a été
12 bonifié parce qu'il y a une deuxième adresse. Donc,
13 c'est très difficile, si on n'a pas les sous qui
14 sont au rendez-vous, là, pour aller combler des
15 besoins dans les communautés.

16 Q. **[33]** Et puis sur vos liens avec la DPJ, qu'est-ce
17 qui pourrait être amélioré, modifié?

18 R. Oui, bien, ce qui serait passible ou t'sais ce qui
19 peut être rapidement fait, comme je l'avais
20 rapidement dit, c'est créer des moments ou des
21 lieux d'échange et de réseautage puis aussi, qu'il
22 y ait des Centres jeunesse ou que la DPJ
23 participent à des tables de concertation jeunesse
24 dans les régions, dans les différentes régions.
25 Puis cet enjeu-là au niveau des relations entre les

1 Auberges du coeur et la DPJ, il y a vraiment des
2 disparités entre les régions. Il y a des régions où
3 la direction régionale de la DPJ, t'sais, connaît
4 super bien les auberges, ils travaillent très bien
5 en partenariat, puis il y en a d'autres où c'est
6 vraiment difficile.

7 Et des conversations que j'ai eues avec
8 justement nos membres où c'est plus difficile,
9 c'est souvent là où il va y avoir un peu plus de
10 roulement de personnel dans les directions
11 régionales de la DPJ.

12 Donc, le lien que ce personnel-là crée avec
13 les ressources externes, donc, les ressources
14 communautaires, entre autres, là, bien, va se
15 perdre au fil des changements d'employés. Donc, ça,
16 c'est une chose qu'on remarque, là, puis qu'il y a
17 probablement quelque chose à vouloir améliorer à ce
18 niveau-là.

19 Q. **[34]** Qu'est-ce que vous diriez que ça me dit sur...
20 parce que moi, ça m'interpelle beaucoup, je l'avais
21 vu dans votre mémoire que les... habituellement, la
22 DPJ ne siège pas sur les tables de concertation, ne
23 se mêle pas beaucoup aux organismes communautaires.
24 Ces tables-là, c'est souvent justement pour
25 concerter tous les différents intervenants.

1 J'imagine que ça fait une grande différence quand
2 elle y est, par rapport à quand elle n'y est pas?

3 R. Oui. En fait, je ne sais pas s'il y a des
4 directions régionales de la DPJ qui siègent sur des
5 tables de concertation jeunesse dans leur région.
6 Si c'est le cas, ce serait intéressant de voir
7 justement comment ça peut favoriser le partenariat
8 avec les groupes jeunesse de la région. C'est pour
9 ça qu'on le recommandait aussi, bien qu'on le
10 recommande en fait, que ces directions régionales-
11 là puissent participer à ces tables de
12 concertation-là, parce que c'est bien évident que
13 de travailler seulement en silo, bien, on arrive
14 moins à des résultats... les résultats qu'on
15 souhaite, là, pour les jeunes.

16 Q. **[35]** Merci beaucoup.

17 R. Au plaisir.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci, j'avais une question et aussi, André Lebon
20 avait une question.

21 Q. **[36]** Je comprends que vous nous dites que si vous
22 acceptez un mineur dans une Auberge du coeur, ça a
23 l'effet de fermer le dossier en protection, mais
24 vous autres, c'est un hébergement temporaire.
25 Qu'est-ce qui arrive dans des cas comme ça, à ce

1 jeune-là, mineur? Il se passe quoi dans sa vie?

2 Et ma deuxième question. Vous demandez à ce
3 que les jeunes en protection aient accès en tout
4 temps à leurs papiers officiels. Expliquez-moi les
5 problèmes qui vous ont amenés à cette
6 recommandation-là? Merci.

7 R. Oui. Bien, peut-être que je vais laisser Cassandra
8 sur la première question, là, quand on remarque,
9 là, que les dossiers à la DPJ sont fermés lorsque
10 des jeunes sont en hébergement dans les Auberges du
11 coeur, là et je répondrais plus au niveau des
12 papiers.

13 En fait, ce qu'on a remarqué, c'est que la
14 recommandation que les jeunes puissent avoir accès
15 à leurs papiers officiels, là, donc, carte
16 d'assurance maladie, carte d'assurance sociale, et
17 caetera, c'est que les jeunes vont vivre justement
18 à leur sortie d'un placement, vont souvent aller
19 dans une municipalité résidentielle puis voire
20 même, là, des périodes d'itinérance.

21 D'ailleurs, Martin Goyette et son équipe de
22 recherche avaient démontré que vingt pour cent
23 (20 %) des jeunes vont vivre un épisode
24 d'itinérance, là, dans l'année suivant les fins de
25 placement, ce qui fait que les jeunes, bien, ils

1 vont souvent perdre ses papiers puis c'est un frein
2 à plusieurs démarches, notamment si les jeunes ont
3 besoin, par exemple, d'avoir accès à l'aide, le
4 revenu d'aide de dernier recours, là, à l'aide
5 sociale. Donc, tout le temps pour chercher les
6 papiers, et caetera, c'est du temps précieux, alors
7 que dans les dossiers de la DPJ, ces informations-
8 là sont déjà là. Donc, la recommandation serait
9 simplement que les jeunes puissent avoir accès
10 rapidement à ces papiers puisqu'ils sont déjà dans
11 leurs dossiers.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Allez-y, Madame Lafrenière. Merci, Monsieur
14 Bélanger.

15 Mme CASSANDRA LAFRENIÈRE :

16 R. Oui. Donc, pour répondre à la question, oui, bien
17 parfois, il arrive qu'on va accueillir certains
18 jeunes puis qu'il y a une fermeture de dossier au
19 Centre jeunesse, mais nous, oui, c'est temporaire.
20 Ça fait que tant et aussi longtemps que le jeune
21 est volontaire et qu'il veut collaborer avec nous,
22 tout dépendant de la trajectoire de séjour, c'est
23 pour un maximum de soixante (60) jours. Donc, oui,
24 c'est temporaire puis parfois, bien, t'sais, le
25 jeune aurait peut-être besoin (inaudible), advenant

1 qu'il y ait une fin de séjour qui soit précipitée,
2 ou non, puis que bien, que (inaudible) au niveau
3 d'un filet de sécurité pour les jeunes et la
4 famille plutôt que de fermer le dossier.

5 Q. **[37]** Est-ce que je comprends, j'essaie de
6 comprendre, est-ce que c'est un règlement qui
7 oblige à cet automatisme-là, que le dossier soit
8 fermé à la DPJ parce que l'Auberge du coeur, vous
9 accueillez temporairement des mineurs? Qu'est-ce
10 qui fait ça?

11 R. Bien en fait, je tournerais la question, dans le
12 sens qu'on peut peut-être, je ne peux pas répondre
13 vraiment à ça, mais je veux dire pour nous, je veux
14 dire, s'il y a un dossier d'ouvert, je l'ai dit
15 tantôt, ce qu'on souhaite, c'est de travailler
16 ensemble, d'avoir une meilleure collaboration puis
17 de travail d'équipe. Tantôt, quand Marc-André
18 disait le travail en...

19 Q. **[38]** Oui.

20 R. ... mais c'est plus de voir comment qu'on peut
21 travailler ensemble, ça fait que nous, c'est sûr
22 s'il y a un dossier actif de notre côté, que la
23 décision soit prise qu'il soit fermé, nous, ce
24 qu'on préférerait, c'est de voir comment qu'on peut
25 travailler ensemble.

1 Q. **[39]** Oui, je comprends, une meilleure concertation
2 et qui passe par une reconnaissance de votre
3 expertise, parce que vous êtes des experts aussi
4 dans le communautaire. Merci. Une question de
5 monsieur Lebon.

6 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

7 Q. **[40]** Oui, bonjour. Écoutez, vos recommandations
8 sont tellement pragmatiques puis sont tellement
9 collées à ce que les jeunes sont venus nous dire
10 que ça fait du bien.

11 Je voudrais vous amener à un niveau de
12 risque peut-être plus élevé. On s'est fait dire, à
13 un moment donné, qu'il fallait un peu inverser le
14 paradigme. Passer du contrôle à l'autonomie, passer
15 des soins intensifs à une sorte d'accompagnement
16 vers l'extérieur et ça, le plus tôt possible dans
17 le séjour du jeune.

18 Quand j'entends ça, là, vous faites
19 référence dans votre texte à des expériences, entre
20 autres, au Mont-Saint-Antoine, à Québec. Est-ce que
21 ça serait imaginable qu'on inverse les rôles? Qu'on
22 dise que les milieux comme les vôtres, puis là je
23 parle des Auberges du coeur, mais il y en a
24 d'autres, devraient être associés au milieu de la
25 réadaptation dès le point de départ, pour coacher,

1 aider, garder une sorte d'attitude du réel, par
2 rapport à l'attitude institutionnelle. Parce que
3 là, vous venez de nous dire des choses, moi, qui me
4 heurtent. Puis écoutez, vous suivez les médecins
5 puis les infirmières des Centres jeunesse qui sont
6 venus nous dire, hier, que les Centres jeunesse
7 faisaient moins que des bons parents, en termes de
8 soins de santé, là.

9 C'est minimaliste les occasions qu'ils ont
10 d'être encadrés, d'être suivis, d'avoir accès à un
11 médecin, d'avoir accès à une infirmière. C'est
12 rarissime. On pourrait ajouter le dentiste, vous en
13 faites mention. Alors, il me semble que si votre
14 présence bienveillante et connectée sur la réalité,
15 se faisait plus tôt, dans l'accompagnement du jeune
16 plutôt que de le ramasser avec ses deux sacs verts,
17 après une période d'itinérance, il me semble que
18 tout le monde serait gagnant.

19 Alors, sur la base des expériences à
20 succès, sur la base des recommandations que vous
21 faites, vous avez parlé de parrainage (inaudible)
22 des anciens qui sont sortis puis des jeunes qui
23 sont encore... est-ce qu'on pourrait élargir le
24 parrainage à votre type d'établissement avec un
25 établissement institutionnel, histoire d'un peu

1 ébranler les colonnes du temple et les certitudes
2 du contrôle, transférer ça sur une construction en
3 vue de l'avenir? Commentez ça, s'il vous plaît.

4 M. MARC-ANDRÉ BÉLANGER :

5 R. Je pense que l'idée est bonne, particulièrement si
6 on passe en dehors de la boîte, la plus grande
7 différence entre les Auberges du coeur et la DPJ,
8 et selon moi, c'est la question du volontariat. Les
9 jeunes qui sont en placement le sont à cause de la
10 Loi sur la protection de la jeunesse. Les jeunes
11 qui viennent dans une Auberge du coeur, le sont
12 parce que souvent, c'est leur dernière ressource
13 avant la rue, où ils peuvent y aller d'eux-mêmes.
14 Puis entendons-nous, là, le volontariat, c'est une
15 notion qui peut être élastique, là, être volontaire
16 à coucher dans la rue ou être dans une Auberge du
17 coeur, je pense que les jeunes vont préférer être
18 dans une Auberge du coeur.

19 Ce n'est pas toujours simple, une Auberge
20 du coeur, on demande de se mettre en action, on
21 demande de faire des démarches, donc, ce n'est pas
22 un séjour de répit où on va s'amuser. Oui, il y a
23 du fun, là, je ne veux pas dire qu'il n'y a pas de
24 fun, mais où c'est juste du plaisir. Il y a
25 vraiment, c'est vraiment du travail qui est fait de

1 la part des jeunes pour atteindre les objectifs
2 qu'eux-mêmes vont se donner.

3 Ensuite de ça, est-ce qu'on peut jumeler ou
4 faire un partenariat avec nos ressources et celles
5 de la DPJ? Il faut savoir que chaque Auberge du
6 coeur est un organisme communautaire autonome.
7 Donc, c'est sûr que nous, en tant que regroupement,
8 on ne peut pas dire aux Auberges du coeur : demain
9 matin, vous allez avoir, vous allez créer des liens
10 avec vos DPJ. C'est eux qui vont, c'est quand même
11 eux, là, qui ont cette autonomie-là et d'ailleurs,
12 le regroupement défend cette autonomie auprès des
13 différentes instances.

14 Mais je pense que t'sais, les bonnes
15 expériences de collaboration entre les directions
16 régionales des DPJ et les Auberges du coeur, c'est
17 qu'il serait intéressant d'aller voir c'est
18 pourquoi que ça fonctionne bien puis comment on
19 peut reproduire ça ailleurs.

20 Je ne sais pas si ça répondait ou non?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Allez-y, Monsieur Lebon.

23 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

24 Q. **[41]** En fait, on réfléchit très sérieusement, la
25 Commission, sur comment briser les silos en amont

1 de l'entrée en protection de la jeunesse, puis on
2 se rend compte qu'il faut trouver des mécanismes
3 qui font que le plus tôt possible dans la vie de
4 l'enfant et de la famille, les gens vont travailler
5 ensemble. Que ce soient les milieux de garde, les
6 milieux communautaires, l'école, puis ça, si on se
7 pose la question avant, il me semble qu'on devrait
8 aussi se poser la question pour l'après.

9 D'ailleurs, vous attirez notre attention
10 sur la fin abrupte des jeunes qui quittent la
11 protection. Alors, je me dis, il me semble que ça
12 serait la moindre des choses que notre souci de
13 briser les silos? Moi, la question, là, vous me
14 rappelez sur les règles du jeu, bien c'est
15 autonome, une Auberge du coeur, mais moi, je
16 cherche une façon de comment utiliser le potentiel
17 extraordinaire des organismes communautaires qui
18 s'occupent des jeunes à la sortie des Centres
19 jeunesse qu'ils ramassent dans toutes sortes
20 d'état?

21 Cette expertise-là qu'ils ont développée,
22 cette capacité-là d'écoute et d'accompagnement, je
23 comprends le contexte volontaire, pas volontaire,
24 mais il y a une sorte de réflexion commune qui
25 devrait se faire, non pas en séquence, mais en

1 complémentarité. Puis je pense qu'il faut trouver
2 comme commissaires, comment on va permettre ces
3 choses-là ou permettre d'initier ces choses-là.

4 Alors, continuez d'avoir des bonnes idées.
5 On va lire attentivement, on l'a déjà lu, là, mais
6 je veux dire, on va appliquer, on va tendre à
7 appliquer vos recommandations, mais ce qu'il faut,
8 c'est qu'il faut briser cette forme d'isolement qui
9 fait que quand t'es en protection, t'es comme en
10 dehors de tout le reste, parce que t'es en
11 internat, parce que t'es en protection, parce que
12 t'as une ordonnance.

13 C'est un séjour très, très temporaire dans
14 la vie d'un jeune, la protection, là. Alors donc,
15 il y a toute une obligation d'être centrée sur
16 mieux le préparer à son avenir, il ou elle, là, je
17 ne fais pas exception des filles.

18 Mais moi, ce que je me suis rendu compte en
19 étudiant sur les fugues, c'est que souvent, les
20 facteurs de fugue, c'est une incapacité, quasiment
21 une envie normale d'aller se mesurer puis parce
22 qu'on fugue, on te coupe tes sorties. Parce qu'on
23 fugue... moi, j'ai rencontré une adolescente, il
24 lui restait trois mois, puis elle disait : « Je ne
25 sais pas... je n'ai pas d'appartement, je n'ai pas

1 de travail, peut-on me préparer à quitter? »

2 Alors, vos suggestions, là, le PQJ ou autre
3 programme? Il me semble que c'est un incontournable
4 pour les commissaires.

5 R. J'ajouterais même d'inclure plus rapidement,
6 t'sais, de ne pas attendre que les jeunes arrivent
7 à dix-huit (18) ans pour aller vers des programmes
8 d'accompagnement.

9 Q. **[42]** Oui.

10 R. Ou du développement des aptitudes à la vie adulte,
11 mais ça commence beaucoup plus tôt. Je veux dire,
12 la vie en appartement, des tâches qu'on fait dans
13 une maison, et caetera. (Inaudible), donc,
14 effectivement, il y a quelque chose à penser et
15 moi, je ramène, je le ramènerais aussi aux lieux
16 physiques des Auberges du coeur, ce ne sont pas
17 toutes des belles grandes maisons mais ce sont des
18 maisons, c'est un lieu qui ressemble plus à un lieu
19 familial, et je le soulignais tantôt, la différence
20 entre les jeunes qui habitent dans un milieu de
21 travail ou des intervenants, des intervenantes qui
22 travaillent dans un milieu d'habitation, donc dans
23 une maison.

24 Juste porter ce regard-là sur la relation
25 qu'on peut établir avec les jeunes, moi j'ai

1 l'impression que c'est quand même majeur, le
2 changement de regard qu'on peut avoir, là.

3 Q. [43] Merci beaucoup.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci, l'heure est vite passée. J'attire
6 l'attention, vous n'êtes pas les premiers à nous le
7 dire, mais sur l'éducation des jeunes, ils sont
8 pris en charge par l'État puis vous nous le dites
9 en recommandations, il me semble que ça dit tout,
10 là. Que ces jeunes-là aient accès à l'ensemble des
11 matières scolaires. Vous n'êtes pas les premiers à
12 nous le dire, on connaît le faible taux de
13 scolarisation des jeunes pris en charge par l'État
14 dans les Centres jeunesse, mais ce que vous
15 ajoutez, c'est de leur donner la possibilité
16 d'avoir un diplôme d'études professionnelles, un
17 DEP.

18 Donc, dans votre logique de mieux les
19 préparer vers la vie adulte, je comprends très bien
20 cette recommandation-là.

21 Et en terminant, bien merci beaucoup, merci
22 infiniment. Désolée, Monsieur Bélanger, la
23 technique ne nous a pas permis que vous puissiez
24 témoigner en visioconférence, mais on a bien
25 entendu vos propos par téléphone et merci, Madame

1 Lafrenière, pour votre contribution aux travaux de
2 la Commission. Merci à tous les deux.

3 Alors, le prochain témoin sera entendu à
4 seize heures (16 h 00). Merci.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci, Monsieur le Greffier. Nous accueillons
10 maintenant madame Kathleen Dufour, qui est
11 travailleuse sociale et directrice générale du
12 Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
13 (CAVAC) de l'Outaouais, et madame Sophie Bergeron,
14 qui est criminologue et directrice générale du
15 CAVAC Centre-sud-du-Québec. Bienvenue, Mesdames,
16 avec nous.

17 Durant votre témoignage, vous allez nous
18 parler du programme qui est à l'intention des
19 témoins mineurs et qui se veut une démarche de
20 préparation des enfants qui sont appelés à
21 témoigner devant le tribunal. Avant de vous laisser
22 la parole et que le greffier puisse vous
23 assermenter aussi, petit rappel de fermer les
24 micros quand vous n'intervenez pas. Et quand il va
25 rester deux minutes à votre présentation, je vais

1 juste lever le petit carton. Vous me faites signe
2 de la tête. Donc, ça vous permet de conclure.

3 Et pour vous, les témoins qui avez toute la
4 mosaïque des commissaires, si vous nous voyez
5 bouger la tête, virer à droite et à gauche, tourner
6 à droite et à gauche, c'est parce qu'on a des
7 écrans ou des documents, et on suit ce que vous
8 nous avez envoyé avec les documents avec lesquels
9 on a pu se préparer. Et c'est surtout pas par
10 manque d'intérêt, c'est beaucoup parce qu'on vous
11 écoute pleinement.

12 Alors, cela dit, je vais demander au
13 greffier de vous assermenter, s'il vous plaît.

14

15 CAVAC DE L'OUTAOUAIS ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC

16

17 **KATHLEEN DUFOUR,**

18 **SOPHIE BERGERON,**

19 (Sous serment)

20

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci. Alors, mesdames, la parole est à vous.

23 Mme KATHLEEN DUFOUR :

24 R. Oui. Merci. Alors bonjour. J'aimerais premièrement
25 remercier la Commission de nous permettre de

1 présenter aujourd'hui notre programme qui s'adresse
2 aux enfants témoins. C'est un privilège d'être avec
3 vous aujourd'hui. Donc, dans un premier temps, je
4 vais présenter très brièvement notre organisation.

5 Donc, le réseau des CAVAC est constitué de
6 dix-sept (17) centres d'aide implantés dans chacune
7 des régions du Québec qui offrent des services de
8 première ligne aux personnes victimes d'actes
9 criminels, leurs proches et les témoins d'un crime.
10 Formés de trois cents (300) professionnels, les
11 CAVAC offrent plus de cent soixante-dix (170)
12 portes d'entrée, notamment dans tous les palais de
13 justice, mais également dans les postes de police,
14 dont sept postes de police autochtones.

15 Les trois cents (300) professionnels des
16 CAVAC ont offert dans la dernière année des
17 services à près de soixante-neuf mille (69 000)
18 personnes. De ce nombre, on compte des hommes, des
19 femmes de tous les âges, mais aussi, bien sûr, des
20 adolescents et des enfants. Les intervenants de la
21 justice hésitent à faire témoigner des enfants
22 devant un tribunal. Pourtant, le témoignage des
23 enfants est souvent requis, à la fois pour assurer
24 la protection de ces enfants, mais aussi pour
25 s'assurer que les crimes commis envers eux prennent

1 fin et ne demeurent pas sans conséquence.

2 Chaque année au Québec, plusieurs centaines
3 d'enfants sont appelés à témoigner dans le cadre
4 d'une audience devant la cour. Un grand nombre
5 d'enfants sont donc soumis aux rigueurs du
6 témoignage devant un tribunal dans un environnement
7 souvent austère. Les intervenants des CAVAC en
8 contact avec des enfants témoins observaient que
9 certains d'entre eux vivaient une expérience
10 difficile lors de leur passage devant un tribunal.

11 C'est dans un souci d'offrir aux enfants un
12 support adapté à leurs besoins que les CAVAC ont
13 développé le programme à l'intention des témoins
14 mineurs qui vise à doter les enfants de compétences
15 leur permettant de jouer un rôle actif au sein des
16 procédures qui les concernent. Les intervenants des
17 CAVAC sont constamment à la recherche de solutions
18 pour offrir aux enfants une intervention adaptée et
19 efficace répondant à leurs besoins.

20 Dans cette optique, plusieurs CAVAC ont
21 choisi d'adapter des lieux au sein de leurs locaux
22 à l'intervention spécifique auprès des enfants.
23 Parallèlement à cela, nos intervenants ont poussé
24 la réflexion en se questionnant sur les meilleures
25 pratiques permettant de soutenir les enfants dans

1 leur rôle comme témoins tout en aidant le tribunal
2 à entendre ce que ces enfants ont à dire.

3 Conçu par le CAVAC de l'Outaouais avec le
4 support du réseau de CAVAC et du Bureau d'aide aux
5 victimes d'actes criminels du ministère de la
6 Justice du Québec, ce programme à l'intention des
7 témoins mineurs repose sur les trente (30) années
8 d'expérience des CAVAC auprès des victimes et
9 témoins. S'appuyant sur la littérature scientifique
10 et sur la recherche de meilleures pratiques à
11 travers le monde, différents constats ont soutenu
12 le développement du programme.

13 Des études démontrent que, contrairement à
14 la croyance populaire, les enfants, même très
15 jeunes, peuvent rendre un témoignage crédible et
16 clair dans le cadre d'une audience devant une cour.
17 De plus, il ressort que, même avec l'utilisation de
18 dispositifs d'aide au témoignage, il s'avère
19 important d'offrir aux enfants témoins un
20 encadrement et une préparation au témoignage
21 adaptée offerts par un intervenant sensible aux
22 besoins de l'enfant et familial avec le
23 fonctionnement des audiences à la cour.

24 Appuyé de ce constat, le programme à
25 l'intention des témoins mineurs des CAVAC vise à

1 rendre le passage devant un tribunal le moins
2 anxiogène possible pour l'enfant, en plus de
3 l'outiller pour répondre correctement aux questions
4 qui lui seront formulées par la cour. À l'aide
5 d'une intervention appropriée, l'enfant pourra
6 communiquer adéquatement ses souvenirs des
7 événements et recevra tout le soutien nécessaire
8 afin que son expérience soit la plus positive
9 possible.

10 Il importe de préciser d'entrée de jeu que
11 notre intervention auprès de l'enfant témoin s'est
12 développée autour d'une préoccupation majeure. Il
13 est essentiel d'éviter toute contamination du
14 témoignage de l'enfant. Ainsi, les faits en litige
15 au tribunal ne sont jamais abordés avec l'enfant
16 lors de l'application du programme. Et
17 l'intervention ne doit en aucun temps s'apparenter
18 à une forme de coaching. Même si les besoins de
19 l'enfant sont au coeur du programme, le
20 développement des principes d'intervention auprès
21 des témoins mineurs respecte les règles entourant
22 la protection de la preuve, si importante dans les
23 règles actuelles d'une bonne administration de la
24 justice.

25 Les fondements de l'intervention auprès

1 d'un témoin mineur comporte plusieurs étapes
2 réalisées à l'intérieur de cinq à sept rencontres.
3 Les rencontres sont structurées de façon à
4 transmettre à l'enfant toutes les informations
5 requises à son rôle comme témoin. Une visite de la
6 salle d'audience est prévue avant son témoignage,
7 s'ensuit évidemment l'accompagnement lors du
8 passage à la cour et se termine par une rencontre
9 bilan qui permet à l'enfant de verbaliser ses
10 impressions et de formuler les questions
11 nécessaires à l'intégration de son expérience.

12 L'intervention auprès de l'enfant est
13 réalisée par un professionnel en intervention
14 sociale qui possède une connaissance fine du
15 processus à la cour. L'application du programme a
16 permis de nous révéler un élément fort important.
17 Pour l'enfant, un intervenant neutre qui n'est pas
18 impliqué dans la conduite et l'issue du dossier
19 devient un rempart sécurisant tant pour lui que
20 pour ses parents.

21 Tout en ayant la capacité de bien répondre
22 aux nombreuses questions, cet intervenant
23 spécialisé peut recevoir toutes les préoccupations
24 formulées par le jeune témoin et ses parents et
25 peut planifier les stratégies à développer de

1 concert avec les partenaires impliqués avec qui une
2 étroite collaboration est établie afin que
3 l'expérience de l'enfant soit la plus positive
4 possible et centrée sur ses besoins.

5 Cela dit, l'objectif général de
6 l'intervention auprès de l'enfant vise à lui donner
7 toutes les compétences nécessaires à l'exercice de
8 son rôle comme témoin. Le mot « compétence » est un
9 terme particulier à utiliser lorsqu'on parle d'un
10 enfant. Cependant, force est d'admettre que le
11 sentiment de compétence est ce qui procure à une
12 personne la confiance en ses capacités, et ce, peu
13 importe son âge. Il ressort donc que, plus un
14 enfant se sent compétent dans son rôle de témoin,
15 plus il arrivera à raconter son histoire de manière
16 efficace et plus il vivra une expérience positive
17 lors de son passage devant un tribunal.

18 Évidemment, les rencontres visent aussi à
19 familiariser l'enfant avec l'environnement du
20 tribunal avec le rôle des acteurs qui s'y trouvent
21 et avec son vocabulaire particulier. Par la visite
22 du palais de justice, ce dernier, l'enfant est à
23 même de se familiariser avec les lieux et il sera
24 plus à l'aise au moment de son passage à la cour.

25

1 Mme SOPHIE BERGERON :

2 R. Parlons maintenant de ses compétences. Alors,
3 concernant les compétences, sachez qu'elles sont
4 soit déjà présentes chez l'enfant en raison de son
5 âge et de son développement cognitif ou encore
6 elles doivent être transmises à l'enfant par le
7 biais d'exercices d'apprentissage. À l'aide
8 d'histoires prélevées dans son propre vécu comme,
9 par exemple, les dernières fêtes de Noël, l'enfant
10 pourra s'exercer au fil des rencontres à répondre
11 effectivement à des questions similaires à celles
12 normalement formulées en salle de cour.

13 Grâce à des activités d'apprentissage et
14 des mises en situation, l'enfant intégrera tout au
15 long du processus d'intervention les compétences
16 requises à son rôle de témoin. Au fil de ces
17 exercices, il deviendra apte à répondre à des
18 questions de plus en plus complexes posées par
19 l'intervenant qui, lui, produira les questions
20 formulées lors d'un interrogatoire ou lors d'un
21 contre-interrogatoire.

22 À noter que, même si le fonctionnement des
23 audiences au Tribunal de la jeunesse est plus
24 souple qu'en chambre criminelle, l'utilisation de
25 termes légaux et la manière particulière dont les

1 questions sont formulées plonge souvent l'enfant
2 dans une expérience déstabilisante et peu
3 familière. Il est donc important de démystifier ce
4 processus afin que l'enfant soit confortable à
5 exprimer ce qu'il a à dire. Plus l'enfant se
6 sentira compétent face aux exigences de la cour,
7 plus grand sera son niveau de confiance en lui,
8 plus la qualité de son témoignage s'en trouvera
9 augmentée et plus son stress sera limité.

10 Durant les rencontres, l'intervenant
11 alterne les moments où des compétences sont
12 apprises et pratiquées et d'autres moments plus
13 ludiques visant à diminuer le stress relatif au
14 passage devant le tribunal. Mais d'abord et par-
15 dessus tout, l'intervenant s'assure de respecter le
16 rythme de l'enfant. Afin de favoriser l'implication
17 de l'enfant, la transmission des compétences doit
18 être réalisée dans un cadre flexible et agréable
19 pour l'enfant. Les exercices d'apprentissage sont
20 entrecoupés d'activités qui viseront notamment à
21 outiller l'enfant à gérer son anxiété et son stress
22 reliés à son témoignage.

23 Ce programme à l'intention des témoins
24 mineurs vise ainsi à ce que l'enfant utilise, lors
25 de son témoignage, dix compétences acquises tout au

1 long des rencontres. Ces compétences vont de la
2 capacité de l'enfant à dire qu'il n'a pas compris
3 la question formulée par l'avocat jusqu'à la
4 capacité de reconnaître et de corriger les erreurs
5 factuelles commises par les avocats dans leurs
6 questions ou dans leurs suggestions.

7 Plus précisément, ces dix compétences
8 sont : démontrer clairement une certitude lorsqu'on
9 connaît une réponse; ne pas deviner si on ne
10 connaît pas la réponse; dire qu'on ne comprend pas
11 la question; décrire les gestes avec des mots;
12 corriger les erreurs des adultes; ne pas chercher à
13 plaire à l'adulte; suivre son propre rythme; réagir
14 adéquatement aux suggestions de mensonges; se
15 déplacer dans sa mémoire; et demander des
16 précisions sur les questions.

17 Fondamentalement, la transmission des
18 compétences vise à outiller l'enfant à prendre son
19 temps pour expliquer simplement à la cour ce dont
20 il se rappelle des événements sans se laisser
21 déstabiliser. En complément d'intervention auprès
22 de l'enfant témoin, le parent se voit offrir un
23 suivi psychosocial, et ce, dès le début du
24 processus judiciaire. Ce soutien aux parents est
25 nécessaire, voire même essentiel pour qu'il assume

1 positivement son rôle parental auprès de l'enfant.

2 L'intervention dédiée aux parents a pour
3 objectif d'explorer avec lui les réactions et les
4 conséquences observées chez son enfant en plus de
5 lui permettre d'exprimer son vécu émotionnel face à
6 la situation. Plus un parent se montre sécurisant
7 et supportant auprès de son enfant, plus l'enfant
8 sera confortable dans son rôle de témoin.

9 Mme KATHLEEN DUFOUR :

10 R. Par l'application du programme, les intervenants
11 des CAVAC constatent que le témoignage d'un enfant
12 effectué dans le respect de ses besoins peut être
13 bénéfique pour l'enfant, voire même thérapeutique.
14 Les CAVAC accueillent depuis des années des adultes
15 victimes d'abus sexuels ou physiques dans l'enfance
16 qui ont très peu de souvenir du processus
17 judiciaire associé à leur dévoilement.

18 Par-dessus tout, ils ont l'impression que
19 tout s'est déroulé au-dessus d'eux sans que
20 personne n'ait pris la peine d'écouter ce qu'ils
21 avaient à dire relativement à l'impact de ces
22 crimes dans leur vie. Permettre à un enfant de
23 témoigner devant un tribunal, c'est offrir à
24 l'enfant l'occasion d'être entendu dans sa propre
25 histoire avant que les adultes prennent des

1 décisions cruciales qui le concernent, répondant
2 aussi par la même occasion à son droit à la
3 participation enchâssée dans la Charte canadienne
4 des droits des victimes.

5 En raison de l'évolution constante des
6 pratiques au sein des tribunaux, notre programme à
7 l'intention des témoins mineurs est appelé à
8 poursuivre son développement afin qu'il puisse
9 répondre toujours plus efficacement aux besoins des
10 enfants confrontés au système de justice. Le réseau
11 des CAVAC a investi beaucoup d'efforts dans les
12 dernières années afin d'adapter ses pratiques aux
13 besoins des témoins mineurs. Cet engagement au
14 bien-être des témoins vulnérables continuera en
15 intégrant les pratiques d'intervention les mieux
16 adaptées dans ce contexte.

17 Le programme à l'intention des témoins
18 mineurs s'est développé autour des pratiques de
19 droit en vigueur au sein de nos tribunaux. Nous
20 constatons à son application qu'il répond à la fois
21 aux besoins des enfants ainsi qu'aux besoins des
22 acteurs du système de justice qui peuvent ainsi
23 entendre un témoin, un enfant témoin capable de
24 livrer un récit juste et franc à partir de son
25 vécu.

1 En terminant, nous souhaitons vous apporter
2 quelques pistes de solutions visant à améliorer les
3 pratiques actuelles. Il faut donner la parole aux
4 enfants dans le cadre du processus judiciaire en
5 leur fournissant une préparation adéquate et
6 structurée. Il faut offrir à chaque enfant appelé à
7 témoigner devant une cour, il faut l'offrir donc à
8 chaque enfant appelé à témoigner devant une cour et
9 lui permettre aussi de choisir quelles seraient les
10 meilleures dispositions d'aide au témoignage qui le
11 rendraient confortable.

12 De même, il faut maximiser le travail de
13 collaboration et de partenariat entre les
14 différentes instances impliquées. Ceci ne doit pas
15 reposer sur les épaules d'individus, mais doit être
16 appuyé sur un réel engagement de la part de toutes
17 les instances.

18 Et nous demandons au milieu juridique de
19 faire confiance à la préparation aux témoignages
20 faits par des intervenants psychosociaux
21 spécialisés. Cette particularité permet de bien
22 évaluer et de bien répondre aux besoins des enfants
23 tout en leur offrant un processus de préparation
24 aux témoignages de qualité. Donnons une voix et une
25 place centrale aux enfants au sein du processus

1 judiciaire. C'est ainsi qu'on peut arriver à servir
2 efficacement les intérêts de la justice.

3 Et pour terminer, j'inviterais les
4 commissaires, si vous le souhaitez, visualiser
5 l'application du programme Enfants Témoins. Il y a
6 un vidéo donc disponible sur le site Internet du
7 réseau des CAVAC au www.cavac.qc.ca. Alors, merci
8 de votre attention.

9 Mme SOPHIE BERGERON :

10 R. Merci beaucoup.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci. Merci, Mesdames. Alors, on va débiter la
13 période d'échange avec Hélène David.

14 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

15 Q. **[44]** Oui. Merci beaucoup et merci pour votre
16 excellente présentation. On n'a pas beaucoup de
17 temps. Je vais aller droit au but. Je trouve que
18 vous faites un travail remarquablement difficile,
19 remarquablement délicat et qui doit remarquablement
20 susciter de la résistance. Je sais à quel point
21 votre travail n'est pas suffisamment estimé à sa
22 juste valeur. Et plus je vous écoutais, je vous
23 lisais, je regardais le guide, puis je me disais,
24 mon Dieu mais comment ils font pour vaincre toutes
25 les résistances, résistance des parents, résistance

1 de la DPJ, résistance... Vous finissez avec un cri
2 du coeur. Je viens de le noter : « nous demandons
3 au milieu juridique de faire confiance », de nous
4 faire confiance, finalement.

5 Mais j'ai vraiment, là, j'aimerais ça vous
6 entendre un peu plus là-dessus parce que si nous,
7 on veut aller de recommandations costaudes et
8 solides, il faut bien connaître les enjeux. Puis je
9 pense que je pense des enjeux, il y en a plus
10 qu'un. Vous les dites très clairement. Vous formez
11 les enfants, mais les résistances, c'est O.K., vous
12 demandez aux parents, mais aux parents, d'habitude,
13 il y en a deux, hein, d'habitude il y a un père
14 puis une mère, d'habitude, en tout cas.

15 Et puis, là, évidemment, par définition,
16 ils sont en opposition bien souvent, ou vous avez
17 dû voir tous les cas de figure possible. Mais si
18 c'est un cas d'abus d'inceste, j'imagine que vous
19 ne demandez pas le consentement à l'accusé que son
20 fils ou sa fille soit accompagné. Ça doit être aux
21 parents. Vous parlez d'un parent protégeant, à un
22 moment donné, qui, lui aussi, a le droit d'être
23 accompagné par quelqu'un d'autre, probablement
24 de... qui n'est pas l'intervenant de l'enfant.

25 Alors, il doit y avoir tellement de

1 complexité dans vos différentes étapes que
2 j'aimerais vous entendre là-dessus, parce que je me
3 demande même comment vous réussissez à atteindre
4 votre but d'être non contaminant, de faire toutes
5 les étapes, d'avoir le consentement des parents, de
6 convaincre la DPJ que vous n'êtes pas des
7 empêcheurs de tourner en rond, préparer à un
8 contre-interrogatoire, aller en cour criminelle.
9 Moi, là, je n'en reviens pas. Je ne sais pas
10 comment vous réussissez tout ça.

11 Puis évidemment, je vais vous demander,
12 bien, comme il y a beaucoup de résistance, vous
13 n'êtes pas implanté partout. Les CAVAC sont
14 partout. Mais votre programme n'est sûrement pas
15 implanté partout. Commençons par ça.

16 Mme KATHLEEN DUFOUR :

17 R. Beaucoup de choses dans votre question et
18 préambule. Écoutez, je vais tenter de vous répondre
19 afin de couvrir l'ensemble des choses. Bon.
20 Premièrement, juste vous dire qu'au niveau du
21 programme, le programme est en cours d'implantation
22 un peu partout au Québec. Je peux vous dire
23 d'emblée donc, l'ensemble des intervenants du
24 réseau des CAVAC, donc, sont formés pour l'offrir.
25 Et il est en cours d'implantation parce que,

1 effectivement, quand vous nommez le terme de
2 résistance, c'est qu'il faut, dans le fond, pas
3 oublier que c'est un terrain qui est extrêmement
4 délicat, hein. On s'entend qu'on ne veut pas
5 effectivement nuire au processus qui s'enclenche.
6 Donc, il est important pour nous de vraiment
7 présenter notre expertise justement à faire en
8 sorte que l'intervention qu'on offre considère
9 l'ensemble des paramètres légaux importants dans ce
10 contexte-là.

11 Je reviens aussi, je dois vous dire, puis
12 je vais prendre quelques minutes pour vous
13 raconter, faire une mise en contexte de la création
14 du programme. Moi, c'est la DPJ de l'Outaouais qui
15 nous a permis de mettre en place ce programme-là.
16 On a parlé, dans le cours de notre présentation,
17 que... Donc, on reçoit, nous, depuis une trentaine
18 d'années, des victimes et témoins qui doivent donc
19 témoigner en chambre criminelle, et au contact
20 d'enfants adolescents qui avaient témoigné en
21 audience sur la compromission des années
22 auparavant.

23 Il faut s'entendre qu'à ce moment-là, en
24 termes de délai, c'était encore beaucoup plus long
25 que maintenant, même si on le nomme encore comment

1 ce sont des délais très longs. Les enfants
2 n'avaient aucune compréhension de pourquoi ils
3 devaient retémoigner en chambre criminelle. Ils se
4 rappelaient l'avoir fait en protection, mais donc
5 ils n'avaient aucun repère par rapport à ça. Et
6 même si on s'entend que tous les acteurs en contact
7 avec les enfants ont un souci, hein, de vouloir...
8 de faire une approche particulière, d'être sensible
9 aux besoins, mais, bon, les enfants manquaient de
10 repères.

11 Et nous sommes allés cogner à la porte de
12 la DPJ de ma région en nommant cet enjeu-là. Et
13 d'emblée, ils nous ont accueillis en disant :
14 « Écoutez, c'est un fait. Nos intervenants n'ont
15 pas ni les compétences et ni le temps de bien
16 préparer les enfants s'ils ont à témoigner devant
17 la cour. Donc, on est prêt à vraiment travailler un
18 mode de collaboration ensemble, un partenariat
19 défini. » Et c'est pour ça qu'en deux mille onze
20 (2011) on a commencé à offrir donc le programme. Et
21 l'idée, c'était vraiment aussi d'offrir aux enfants
22 un meilleur arrimage entre les différentes
23 instances de cour.

24 Donc, nous, dans la région, on a vraiment
25 un niveau de collaboration que je... qui est

1 vraiment exceptionnel, je dois quand même...

2 Q. **[45]** Je vous interromps là-dessus parce que c'est
3 très intéressant ce que vous dites, c'est avec la
4 DPJ.

5 R. Oui.

6 Q. **[46]** Mais cet enfant-là, il a des parents. Il y a
7 un système contradictoire...

8 R. Oui.

9 Q. **[47]** ... même à la Cour de la jeunesse.

10 R. Oui.

11 Q. **[48]** Et donc, si les parents ne veulent pas le
12 placement ou s'objectent à la...

13 R. Oui.

14 Q. **[49]** ... bien, ils vont vous... ils vont
15 certainement craindre que vous preniez le côté de
16 la DPJ, que vous prépariez l'enfant... C'est toute
17 cette question, moi, du consentement...

18 R. Oui.

19 Q. **[50]** ... à préparer l'enfant et de ne pas
20 contaminer ni dans un sens ni dans l'autre.

21 R. Mais, donc oui, j'y viens. Par rapport aux parents,
22 depuis l'application donc du programme, c'est
23 vraiment les... on a eu très peu de parents, je
24 crois même un seul parent qui a refusé, qui s'est
25 opposé à l'application du programme par rapport à

1 son enfant. Et on parle d'un parent qui était
2 justement donc impliqué, dont on... il était ciblé
3 comme l'auteur des gestes d'abus.

4 Donc, c'est sûr que, dans un premier temps,
5 lorsque le programme est présenté à un parent,
6 c'est au parent protégeant. Et dites-vous qu'il y a
7 vraiment un travail très, très important de fait
8 par l'intervenant DPJ qui présente justement bien
9 le programme, quels sont les objectifs du
10 programme.

11 Et on l'a nommé dans le cadre de la
12 présentation. Le programme, parce que c'est un
13 programme qui se veut, somme toute, quand même très
14 neutre et vraiment... et qu'en soi, un programme
15 qui sert à supporter un enfant par rapport à son
16 rôle comme témoin. Et c'est ça qui accroche souvent
17 les parents, qui fait qu'un parent ne va pas
18 s'opposer à l'application d'un programme.

19 L'intervenant du CAVAC est perçu vraiment
20 comme un intervenant neutre. Ce n'est pas le
21 policier qui a reçu une déclaration de l'enfant. Ce
22 n'est pas l'intervenant en DPJ qui, lui, doit
23 justement... qui va transmettre donc un rapport qui
24 va... et proposer certaines orientations avec
25 lesquelles le parent n'est pas d'accord.

1 L'intervenant CAVAC et un intervenant
2 neutre qui fait en sorte que les résistances à
3 accepter que leur enfant bénéficie du programme,
4 là, elles sont souvent absentes. Mais d'emblée, je
5 dois quand même vous dire que, oui, effectivement,
6 si un enfant s'oppose, si un parent s'opposait à
7 l'application du programme, bien là,
8 malheureusement, dans le contexte actuel des
9 choses, on ne pourrait pas l'offrir. C'est vrai.

10 Q. **[51]** Mais, par exemple, le parent protégeant, mais
11 pas le parent accusé.

12 R. Non, le...

13 Q. **[52]** Ça ne demande pas le consentement du parent
14 accusé?

15 R. Non. Non. C'est ça.

16 Q. **[53]** O.K.

17 R. On demande le consentement d'un parent et le
18 parent... mais le parent accusé, « accusé », c'est-
19 à-dire le parent soupçonné, donc, des gestes, est
20 au courant. C'est sûr que l'intervenant DPJ
21 l'informe aussi de ça, et il lui demande aussi, là,
22 s'il s'oppose à l'application du programme. Donc,
23 ça, je vous répète que du fait que notre
24 intervention est présentée comme une intervention
25 très neutre, habituellement...

1 Q. **[54]** Je veux vous challenger un peu là-dessus parce
2 que la neutralité, c'est une vertu
3 exceptionnelle...

4 R. Oui, j'avoue.

5 Q. **[55]** ... la neutralité. Mais, dans le mot
6 « CAVAC », il y a les victimes d'actes criminels,
7 donc vous travaillez vraiment, vous, par
8 définition, vous avez, je l'espère et je l'imagine
9 et j'en suis certaine, une empathie énorme...

10 R. Oui.

11 Q. **[56]** ... pour ceux qui sont victimes d'actes
12 criminels.

13 R. Évidemment.

14 Q. **[57]** Alors, la neutralité, vous n'êtes pas toujours
15 avec plein d'observateurs dans chaque étape de
16 vos... les cinq étapes ou les cinq rencontres.
17 Alors, si l'enfant dit « Ah! Mon Dieu, je suis pas
18 capable de présenter quand il m'a fait telle chose
19 et telle chose. Quand papa m'a touchée », ou et
20 caetera, comment vous faites pour convaincre les
21 intervenants que vous êtes neutre?

22 Mme SOPHIE BERGERON :

23 R. Je me permettrais, si vous me permettez. La
24 neutralité, elle réside à la base de notre
25 programme. Si vous avez, si vous avez saisi tout à

1 l'heure quand je vous ai expliqué comment on
2 travaille avec l'enfant où jamais, jamais
3 l'intervenant responsable d'appliquer le programme
4 va discuter avec l'enfant des faits pour lesquels
5 il doit témoigner, donc... Et ça, sans aucune...

6 Et on est tellement confiant de comment on
7 travaille, on est tellement confiant du fait
8 justement que jamais on aborde ces faits-là qu'il
9 est facile, je dirais, là, puis là, c'est un gros
10 mot, « facile », là, mais plus aisé pour les
11 intervenantes d'expliquer à un parent réticent
12 comment les choses sont faites.

13 C'est la même affaire, tout à l'heure quand
14 vous parliez de résistance, il y a la résistance
15 des parents, mais il peut parfois aussi, d'où une
16 de nos recommandations, avoir des résistances de
17 certains acteurs du système judiciaire, du fait
18 qu'on soit en contact avec les enfants et qu'on les
19 prépare au témoignage.

20 Mais, lorsqu'on explique comment on
21 travaille, lorsqu'on explique que si à un moment
22 donné dans la préparation, il y avait des
23 discussions sur les faits du témoignage, il y a des
24 mécanismes mis en place pour que la préparation
25 cesse et que l'enfant soit repris par un autre

1 intervenant - me suivez-vous? - quand on explique
2 comment on travaille, le fait est que les gens sont
3 rassurés, et autant les parents que les acteurs
4 judiciaires. C'est pour ça que dans nos
5 recommandations, on disait : « Il faut faire
6 confiance aux intervenants psychosociaux
7 spécialisés que nous sommes, dans la préparation. »

8 Alors, je dois vous dire que dans la
9 pratique, c'est comme ça qu'on arrive à contrer les
10 résistances, en expliquant, en prenant le temps
11 d'expliquer comment on travaille. Et chez un parent
12 résistant, on pourrait se questionner pourquoi il
13 est résistant, hein, ce serait normal de se
14 questionner. Alors, chez un parent résistant,
15 j'aime penser que ça vaudrait la peine de lui
16 expliquer encore une fois comment on travaille.

17 Q. [58] Alors, comme il me reste quarante-neuf (49)
18 secondes, Madame la Présidente. Vous dites ça
19 justement, mais la résistance peut venir de toutes
20 sortes de côtés. Et dans votre monde idéal, cette
21 pratique exemplaire serait beaucoup plus répandue.
22 Elle n'est pas suffisamment répandue? On dit :
23 « Les DPJ auraient avantages à s'ouvrir à ce genre
24 d'initiatives. » Quand on dit ça, ça veut dire
25 qu'ils sont... il y a de la fermeture...

1 Mme KATHLEEN DUFOUR :

2 R. Bien, c'est-à-dire...

3 Q. **[59]** ... à quelque part.

4 R. Non. C'est ça. Je pense, c'est important de le
5 préciser. C'est simplement, comme on nommait tout à
6 l'heure, c'est un terrain qui est, somme toute,
7 délicat, simplement qu'il faut qu'ils comprennent
8 bien comment on travaille. Comme ma collègue Sophie
9 vient de vous l'expliquer, il faut bien comprendre
10 comment on travaille. Moi... En tout cas, nous, ce
11 qu'on voit, et quand je vous dis qu'il est en cours
12 d'implantation au Québec, nous, ce qu'on voit,
13 c'est que les résistances diminuent vraiment de
14 façon importante à ce moment-là.

15 Q. **[60]** Bravo! Merci beaucoup.

16 R. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. On va poursuivre avec Danielle Tremblay.

19 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

20 Q. **[61]** Alors, bonjour, Mesdames Dufour et Bergeron.

21 Merci de votre présence. C'est très intéressant
22 comme présentation. Il y a deux jours, on a reçu la
23 professeure Mona Paré de l'Université d'Ottawa
24 vraiment dont les travaux ont porté beaucoup sur le
25 droit à la participation des enfants puis elle nous

1 a fait, elle nous a fait des affirmations assez
2 choc, je dirais percutantes. Entre autres, si
3 l'enfant n'est pas entendu, soit par les acteurs
4 sociaux ou les acteurs judiciaires, tout au long du
5 processus, on lèse son droit à la participation.

6 On sait que, dans le cadre de la Loi sur la
7 protection de la jeunesse, l'enfant, il est présumé
8 apte à témoigner, là, l'article 85.1 de la loi
9 l'affirme. Mais, on dirait que cette présomption-là
10 est renversée parce que, dans les faits, il y a peu
11 d'enfants qui témoignent, et plus ils sont jeunes,
12 moins ils témoignent. Ça, ça nous préoccupe
13 beaucoup, nous, la participation parce qu'il y a
14 comme une croyance, apparemment, qui fait que, bon,
15 ça va les traumatiser, les revictimiser, et
16 caetera.

17 Puis là, on a eu comme deux, comme deux
18 opinions contraires. Il y a des représentants de la
19 Commission des services juridiques qui nous disent
20 que les enfants sont rencontrés par leur avocat,
21 alors que madame Paré, puis il y a plusieurs gens
22 aussi qui nous l'ont dit, qu'ils n'ont pas compris
23 grand-chose à ce qui se passait dans le processus
24 judiciaire. Alors, on a comme deux perceptions.

25 Bon. Votre programme est bien intéressant

1 pour préparer les enfants à ce qui va se passer
2 lors de son audition à la cour. Mais qu'en est-il
3 du processus judiciaire lui-même? Comment on
4 pourrait... comment le processus judiciaire
5 pourrait être mieux adapté pour faciliter le
6 témoignage des enfants puis leur donner
7 l'opportunité d'être entendus?

8 Mme KATHLEEN DUFOUR :

9 R. Oui. Alors, c'est sûr que d'emblée, ce que j'aurais
10 le goût de vous répondre, c'est ce qu'on constate
11 et ce qu'on observe, c'est évidemment lorsqu'on
12 fait face à des rôles de cour très engorgés, très
13 très très occupés, on voit les intervenants, les
14 avocats, entre autres, qui représentent les
15 enfants, ils ont, évidemment, souvent moins le
16 temps de les rencontrer. Et le temps est un facteur
17 important, surtout par rapport aux enfants. Il faut
18 prendre le temps d'expliquer les choses. Et
19 malheureusement, dans le contexte actuel, ce temps-
20 là semble extrêmement limité.

21 Donc, moi, si je vous parle d'expériences,
22 de belles expériences par rapport aux enfants,
23 c'est quand on a eu le temps. Oui, nous, le temps,
24 donc, d'appliquer le programme, d'être en mesure de
25 bien faire chacune des rencontres et que l'enfant

1 intègre l'ensemble des compétences. Mais, oui, le
2 temps que l'enfant rencontre chaque partenaire,
3 mais avec tout le temps requis pour qu'il comprenne
4 bien le rôle de ce partenaire-là, qu'est-ce qu'il
5 fait, et qu'il puisse exprimer aussi ses
6 préoccupations. Donc, je dirais , c'est le facteur
7 temps, actuellement, qui est un enjeu majeur dans
8 le soutien qui doit être apporté aux enfants.

9 Mme SOPHIE BERGERON :

10 R. Et quand vous croyez...

11 Q. **[62]** Ah! Pardon. Allez-y.

12 R. Je voudrais ajouter, Madame Tremblay, ma collègue
13 parle du facteur temps. Ce programme, on vous l'a
14 dit, réside dans cinq à sept rencontres. C'est
15 l'idéal, ça, le cinq à sept rencontres. Parfois,
16 les calendriers de cour ne nous permettent pas
17 d'actualiser le programme parce que les dates sont
18 trop proches les unes des autres. Et quand on
19 disait, souvent il en va de la bonne volonté d'un
20 avocat de dire...

21 Q. **[63]** Oui.

22 R. ... « on va extensionner, on va prendre plus de
23 temps. » Ça ne devrait pas. On devrait avoir cette
24 réflexion-là de dire : « Donnons-nous le temps
25 d'expliquer à l'enfant ce qui lui arrive, de le

1 préparer à son témoignage. »

2 Il y a un autre élément que je me
3 permettrais de vous nommer - et c'est un peu
4 délicat, mais je vais le nommer quand même - c'est
5 les capacités relationnelles à intervenir auprès
6 d'un enfant. Il n'est pas vrai que tout le monde
7 est habile. Dans ma propre organisation, il n'est
8 pas vrai que toutes mes intervenantes sont habiles
9 à le faire. Elles ont l'humilité de le reconnaître.
10 Et je crois que les juristes devraient aussi et
11 tous les acteurs du système judiciaire devraient
12 aussi avoir cette humilité-là. Alors, voilà ce que
13 je vous dépose.

14 Q. **[64]** Donc, vous êtes d'autres personnes qui
15 viennent nous affirmer l'importance du temps.

16 R. Absolument.

17 Q. **[65]** Hein! Et de prendre le temps. Vous n'êtes pas
18 les premières et dans différents domaines, mais on
19 le retient bien. Par contre, je vous ramènerais
20 quand même à ma question. Est-ce que vous croyez
21 que le processus judiciaire dans sa forme actuelle
22 pourrait être amélioré au-delà de la préparation de
23 l'enfants à son témoignage, mais pour le rendre
24 plus confortable?

25 Vous nous avez parlé tout à l'heure qu'à un

1 moment donné, vous avez vous-même adapté vos locaux
2 pour être plus accueillants pour les enfants. Est-
3 ce qu'il y a des éléments de cet ordre-là? Vous
4 venez de parler des habiletés relationnelles des
5 acteurs judiciaires. Donc, qu'est-ce que vous
6 verriez que... Bon. Je comprends, là, on amène
7 l'enfant, on le prépare à la cour, mais comment la
8 cour peut, elle aussi, se montrer plus accueillante
9 envers les enfants qui ont à témoigner?

10 Mme KATHLEEN DUFOUR :

11 R. Bien, je pense que vous avez justement amené
12 plusieurs pistes de solution importantes et
13 vraiment intéressantes. Effectivement, nous, dans
14 la région de l'Outaouais, la magistrature elle-même
15 a mis en place un local dédié aux enfants. Donc,
16 j'ose espérer aussi que c'est du fait de
17 l'application du programme depuis deux mille onze
18 (2011) qui a rendu vraiment l'ensemble des acteurs
19 très, très sensible par rapport à cet aspect-là.

20 Eh oui, moi, je reviens. Effectivement, la
21 Charte canadienne des droits des victimes enchâsse
22 différents droits et je pense qu'il est important
23 de s'attarder à chacun des droits, puis surtout
24 quand on parle de jeunes, de jeunes témoins, de
25 jeunes victimes.

1 Il existe déjà des aides au témoignage qui
2 sont extrêmement importants par rapport aux
3 enfants. Et quand je nommais dans la présentation,
4 il faudrait que l'enfant choisisse quelle aide au
5 témoignage va lui être bénéfique.

6 Donc, quand je parle d'aide au témoignage,
7 on parle télé-témoignage, on parle utilisation de
8 paravents, on parle de quelle personne pourrait
9 l'accompagner au moment du témoignage, on parle de
10 chiens de soutien aussi, qui sont de plus en plus,
11 aussi, une chose qui se répand un petit peu partout
12 au Québec.

13 Donc, demander à l'enfant ce qu'il a besoin
14 dans son rôle comme témoin, je pense que c'est la
15 clé. Comme adulte, on a souvent le réflexe de
16 vouloir choisir pour l'enfant. Moi, je pense que tu
17 serais plus à l'aise avec telle ou telle chose.
18 Demander aux enfants ce qu'ils ont de besoin, voilà
19 la clé importante, selon moi.

20 Q. **[66]** Vous faites une demande au milieu juridique,
21 plus spécifiquement, de faire confiance à ce que
22 des intervenants sociaux spécialisés puissent bien
23 préparer l'enfant. Comment vous conjuguez votre
24 rôle avec le rôle de l'avocat de l'enfant,
25 particulièrement? en protection de la jeunesse bien

1 sûr. Bien, les représentants de la Commission des
2 services juridiques nous ont dit : « Ça fait partie
3 du rôle de l'avocat de préparer l'enfant à son
4 témoignage. » Donc, pouvez-vous nous parler de
5 comment vous conjuguez votre rôle par rapport au
6 rôle de l'avocat de l'enfant?

7 R. Oui. Tout à fait. Quand on nommait... Quand on
8 nomme, du fait qu'on n'aborde en aucune temps les
9 faits en litige, les éléments comme tels, tout est
10 là. L'avocat qui représente l'enfant, lui, il va
11 avoir un rôle à jouer par rapport à ça. Il va
12 évidemment intervenir auprès de l'enfant et
13 regarder avec lui quel message tu souhaites lancer
14 par rapport à la cour, par rapport à papa, maman,
15 si on parle des audiences au Tribunal de la
16 jeunesse, tout ça.

17 Même chose au niveau de la chambre
18 criminelle. Le procureur aux poursuites criminelles
19 et pénales, lui, va travailler avec l'enfant tout
20 ce qui entoure la preuve. Les faits. La cause comme
21 telle. Et donc là, nous... Finalement, nous, on
22 s'occupe du contenant du témoignage et les
23 procureurs et les avocats qui représentent les
24 enfants s'occupent du contenu et c'est dans...
25 Quand je disais : « L'importance d'une

1 collaboration et d'un mode de communication
2 efficace », nous on le constate.

3 Quand un enfant vit cette expérience-là et
4 que les partenaires s'arriment ensemble de façon
5 efficace dans le respect du mandat de chaque
6 partenaire, écoutez, l'expérience de l'enfant,
7 nous... Ça devient vraiment beaucoup plus positif
8 pour lui à ce moment-là.

9 Q. [67] Bien, je vous amènerais à nous parler de
10 partenariat. Vous nous parlez que votre programme
11 est en cours d'implantation dans toutes les
12 régions, à ce que j'ai compris.

13 Quelles sont les conditions nécessaires
14 pour soutenir l'implantation de ce programme-là?
15 Qu'est-ce qui permet, finalement, ou qui
16 permettrait, là, je le sais pas jusqu'où ça en est
17 rendu dans l'implantation dans les différentes
18 régions, mais de favoriser que votre programme soit
19 implanté le plus possible et le plus rapidement
20 possible?

21 R. Bon, effectivement, il est en cours d'implantation.
22 Il faut comprendre qu'il est en cours
23 d'implantation à la hauteur de nos moyens. C'est-à-
24 dire que les CAVAC partout au Québec ont déjà une
25 offre de prestation de services globale, tout ça.

1 Donc, quand on vous nommait comment l'intervention,
2 le programme enfant témoin demande du temps, donc
3 ça fait en sorte qu'il faut dédier un ou deux
4 intervenants, selon chaque région, à la mise en
5 oeuvre, à l'application du programme. Donc, il y a
6 ce facteur-là, évidemment. Évidemment que si des
7 ressources financières arrivaient, bien, ça nous
8 permettrait de faire l'implantation de façon
9 beaucoup plus rapide.

10 Mais aussi, l'implantation, le soutien à
11 l'implantation c'est vraiment... Quand on vous
12 parle de l'importance d'avoir une collaboration et
13 un partenariat efficace, ça demande aussi du temps
14 pour bien expliquer le programme à chaque
15 partenaire et discuter de l'arrimage de chacun des
16 rôles.

17 Donc, c'est ça qu'on fait en ce moment.
18 Donc... Mais on voit, c'est ça, qu'il y a quand
19 même certaines étapes qui doivent être franchies
20 avant de... Vraiment qu'un programme soit implanté,
21 là, dans une région.

22 Mme SOPHIE BERGERON :

23 J'aimerais vous dire, Madame Tremblay, en
24 complément, que dans un monde idéal, ce que ça nous
25 prendrait c'est une volonté, un orientation claire

1 de l'ensemble des partenaires judiciaires de dire,
2 les enfants méritent, tous les enfants méritent de
3 pouvoir recevoir ce programme.

4 Et ça... De cette manière-là, je vous
5 dirais qu'on aurait aussi à expliquer le programme.
6 On aurait aussi à le présenter, mais on n'aurait
7 pas l'intention de devoir... on n'aurait pas la
8 nécessité de convaincre. Je ne sais pas si vous me
9 suivez. Donc, si la décision était prise, hein, Si
10 on mettait vraiment le bien des enfants qui doivent
11 témoigner au centre et qu'on disait : « Tous les
12 enfants y ont droit », eh bien, ce que ça
13 permettrait, justement, c'est que la magistrature
14 entre autres accepte qu'on remette un dossier à
15 plus tard pour que l'enfant puisse bénéficier du
16 programme.

17 Que les avocats, de façon consensuelle,
18 aillent dans le même sens également et disent :
19 « O.K. On va laisser à cet enfant-là... », parce
20 qu'il faut bien comprendre que tout le monde y
21 gagne.

22 Q. [68] Hum, hum.

23 R. Tout le monde gagne à ce qu'un enfant participe à
24 notre programme, parce qu'au final, ce que ça
25 permet, c'est que l'enfant soit en mesure de livrer

1 son récit, et c'est pour ça qu'on tient des
2 audiences, pour pouvoir entendre un enfant
3 s'exprimer.

4 Ma collègue l'a nommé. On rencontre des
5 adultes qui nous disent : « Moi, j'ai pas pu le
6 faire. Moi, on ne m'a pas entendu », ou encore :
7 « J'ai pas été en mesure de le faire, je n'étais
8 pas capable. » Et ça, à long terme, là, ça laisse
9 des traces. C'est des coûts sociaux, c'est des
10 coûts individuels. Alors, je pense qu'une
11 orientation claire, une conviction que c'est
12 important pour les enfants et qu'ils le méritent,
13 ça aussi, ça nous aiderait énormément.

14 Q. [69] Donc, vous êtes très convaincues et
15 convaincantes, Mesdames. Merci beaucoup.

16 R. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. Une question de Michel Rivard.

19 M. MICHEL RIVARD, commissaire :

20 Q. [70] Merci. Alors, je vais perdre un peu de ma
21 neutralité pour vous dire que je suis emballé, là,
22 par votre témoignage, puis par votre programme.
23 J'ai été procureur du DPJ pendant vingt-cinq (25)
24 ans, puis j'ai fait témoigner des jeunes qui ont
25 été, malheureusement, bon, victimes d'abus sexuels.

1 Et je peux vous dire qu'effectivement, les enfants
2 très jeunes, comme vous l'avez dit, peuvent rendre
3 un témoignage crédible au tribunal. Ça, c'est clair
4 dans mon esprit. La préparation, je la faisais moi-
5 même. Sûrement pas aussi bonne que la vôtre, mais
6 j'aurais aimé avoir un programme comme le vôtre à
7 l'époque, lorsque j'étais procureur.

8 J'aimerais... Je ne sais pas si vous pouvez
9 vous exprimer là-dessus, mais est-ce qu'il ne
10 devrait pas y avoir une obligation légale - je
11 parle plus en protection, là - d'entendre les
12 enfants, compte tenu de leur maturité, de leur
13 développement, là? Donc, est-ce qu'on devrait, dans
14 la loi, obliger d'entendre les enfants qui...
15 compte tenu de leur âge et surtout de leur maturité
16 et de leur développement?

17 R. Écoutez, c'est sûr que nous, on y croit. C'est-à-
18 dire que moi, je reformulerais peut-être votre
19 commentaire à l'effet... On devrait obliger de
20 vérifier auprès de l'enfant s'il a des choses à
21 exprimer. Parce qu'on s'entend aussi, hein,
22 l'application, nous, du programme, on n'est pas là
23 pour forcer les enfants à témoigner. Ça, je pense
24 que d'emblée, vous êtes aussi d'accord avec nous.

25 Dans le cadre de l'application du

1 programme, si on voit que pour un enfant, ça
2 serait, dans le fond, plus nuisible pour lui de
3 l'amener à témoigner, bien, c'est là qu'entre en
4 jeu tout le travail de partenariat.

5 Donc, nous, on va porter ce message-là. On
6 va évidemment regarder avec tous les partenaires :
7 O.K., est-ce qu'il y a des choses qui peuvent être
8 faites pour rendre l'enfant plus confortable?, tout
9 ça? Mais en bout de ligne, si un témoignage devient
10 nuisible pour un enfant, on s'entend qu'il n'y a
11 personne qui va forcer un enfant à témoigner.

12 Donc, c'est pour ça que je me permettrai
13 de reformuler votre propos à l'effet que
14 l'obligation de vérifier auprès de l'enfant,
15 qu'est-ce que lui, il souhaite par rapport à tout
16 ça? Nous, c'est le message qu'on porte. Se centrer
17 sur les besoins des enfants. Et même à un âge très
18 jeune, ils ont vraiment souvent des capacités
19 d'exprimer leur volonté, leur perception des
20 choses. Et c'est nous, comme adultes, c'est notre
21 travail de prendre ça par la suite et de faire en
22 sorte que toutes les orientations qui seront
23 prises, bien, on va faire en sorte que ça respecte
24 le plus possible ce que l'enfant exprime, mais tout
25 en... Évidemment, tout en gardant en tête des

1 principes de protection et tout, là. Ça, on le
2 comprend aussi, là. Mais demander à l'enfant ce
3 qu'il souhaite, c'est majeur.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci. André Lebon.

6 M. ANDRÉ LEBON, commissaire :

7 Q. [71] Bien écoutez, je vais partir des mots que vous
8 venez de dire, Madame. Moi, d'abord, là, c'est sûr
9 que votre programme, je... en tout cas, souhaitons
10 qu'il puisse se compléter. Souhaitons qu'il puisse
11 être entériné et faire des petits. Mais il est
12 tellement fondamental. Il touche tellement... C'est
13 une vérité ciblée, là. Vous le portez dans le cadre
14 des abus. Un niveau sérieux, là. C'est forcément
15 judiciaire. Mais la protection de la jeunesse, là,
16 c'est le même enjeu pour tous ces enfants-là. Ils
17 sont au coeur des décisions qui les concernent et
18 ce qu'ils sont venus nous dire, en majorité, c'est,
19 ils sont peu entendus, peu écoutés et vous savez
20 que l'intervenant DPJ, même si on n'est pas à la
21 cour, il a ce pouvoir d'autorité de statuer sur ce
22 qui est bon ou pas bon, ce qui doit être mis en
23 place pour l'enfant.

24 Alors, vos vérités sont tellement
25 universelles, sont tellement généralisables que

1 moi, je souhaite que votre programme, non seulement
2 il se perpétue, puis il devienne une façon de faire
3 dans les situations les plus extrêmes, mais on
4 aurait tout avantage à ce que la protection de la
5 jeunesse s'inspire de toutes vos leçons, vos
6 principes, vos façons de faire. Puis plus je les
7 lis, plus je me dis, le travail d'artiste, ce n'est
8 pas dans la conception. Elle est toute simple, la
9 conception. Vous nous le répétez gentiment, mais
10 avec beaucoup de délicatesse, mais de délicatesse,
11 mais ça le concerne, bâtard. Il peut-tu parler?
12 Bien, c'est aussi simple que ça.

13 Alors donc, moi, là, c'est même pas une
14 question. C'est un souhait. Comment pouvons-nous
15 nous assurer que cette mentalité-là, cette façon de
16 concevoir la place, la parole de l'enfant dans sa
17 propre... Dans des enjeux dont il est à la fois,
18 des fois la victime, mais qui le concernent au
19 premier chef? Alors, comment pouvons-nous le
20 supporter à ce qu'il ait une parole, à ce qu'il
21 puisse le faire dans un contexte?

22 Alors, si l'intervenant de protection -
23 c'est là-dessus ma question - si l'intervenant de
24 protection a un semblant de statut de juge,
25 puisqu'il va se prononcer d'autorité sur la

1 situation de cet enfant-là, où pourrait se situer
2 l'accompagnateur neutre? Ça pourrait être peut-être
3 un intervenant - on réfléchit - des gens qu'il peut
4 y avoir eu dans la vie de l'enfant des gens en qui
5 il a confiance, des adultes qui ont été des
6 intervenants à l'école ou ailleurs en première
7 ligne en qui il a une confiance. Mais c'est ces
8 gens-là qu'il faudrait former à ce rôle de
9 d'accompagnateur neutre, ce rôle de préparation
10 pour permettre que l'enfant en protection de la
11 jeunesse, pas juste au tribunal. C'est ce que je
12 voulais ajouter. Merveilleux, votre travail pour le
13 tribunal, mais on peut-tu s'inspirer de votre
14 travail, puis de puiser là-dedans pour le
15 généraliser pour que tous les enfants aient cette
16 possibilité-là d'être entendus dans leur...

17 Puis ce que vous nous dites, c'est : « Ils
18 ont la capacité. Si on sait les accompagner, ils
19 nous surprennent. Ils disent plein de choses. »
20 Docteur Fortin, qui travaille avec nous, qui est
21 commissaire, dit : « Et même quand ils ne parlent
22 pas, ils nous parlent, mais faut être capable de
23 les observer, de les écouter. » C'est peut-être
24 moins bon à la Cour, mais c'est quand même dans une
25 décision qui concerne l'enfant, c'est quand même

1 une prise de parole s'il y a des gens qui savent
2 écouter et accompagner.

3 Alors, moi, mon souhait, c'est que vous
4 répondiez à ma question. Ça se généralise-tu? Puis
5 si oui, c'est... Vivement, finissez votre projet
6 pilote, puis vivement, élargissons cette approche
7 tellement intéressante.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [72] Monsieur Lebon, comme le temps file, je
10 m'excuse auprès de vous, Mesdames. Justement, il y
11 a Gilles Fortin. Alors, je vais lui laisser la
12 place pour qu'il fasse ses commentaires et
13 questions, et ensuite vous pourrez répondre. Je ne
14 veux pas que ça coupe avant que monsieur Fortin se
15 soit entretenu avec vous. Gilles Fortin.

16 M. GILLES FORTIN, commissaire :

17 Q. [73] Merci beaucoup, Madame la Présidente. Écoutez,
18 moi, je suis emballé par tout ce que j'entends. Je
19 comprends que le contexte dans lequel vous
20 travaillez fait en sorte que les témoins que vous
21 préparez sont plus souvent des témoins de faits ou
22 des témoins qui sont là pour supporter la preuve.
23 C'est-à-dire qu'on demande aux enfants qu'est-ce
24 qu'ils ont vu, entendu. Qu'est-ce qu'ils ont vécu,
25 et caetera.

1 Maintenant, on nous dit qu'au Québec c'est
2 plus souvent comme ça qu'on interpelle les enfants
3 au tribunal, et qu'on les interpelle rarement pour
4 donner leur propre opinion sur une situation qui
5 les concerne, des enjeux qui les concernent.

6 Est-ce que, dans votre expérience, vous
7 avez peut-être eu l'occasion de préparer des
8 enfants à des témoignages comme ceux-là, c'est-à-
9 dire de dire ce qu'ils pensent plutôt que de dire
10 ce qu'ils ont vu ou entendu?

11 Et si oui ou non, est-ce que ça représente
12 à vos yeux des enjeux particuliers et des défis
13 différents que d'être... Que relater ce qu'on a vu
14 et entendu versus exprimer une opinion qu'on sait
15 qui n'est pas nécessairement admise par tout le
16 monde, mais qui concerne ce que, moi, comme enfant,
17 j'aimerais qui se passe pour moi?

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [74] Allez-y, Mesdames.

20 Mme KATHLEEN DUFOUR :

21 R. Oui. Alors, beaucoup de choses évidemment.

22 Évidemment, ce que vous nommez, hein, on y croit
23 aussi. C'est clair que ces les fondements du
24 travail qu'on fait tous les jours.

25 Si je reviens, puis si je comprends bien le

1 sens de votre propos, donc, d'apprendre aux
2 enfants, c'est-à-dire de permettre aux enfants
3 d'exprimer leur perception des choses, de ce qu'ils
4 souhaitent réellement, c'est sûr que ça demande un
5 cadre au niveau de la Cour.

6 C'est-à-dire que ce sont les acteurs de la
7 cour qui doivent permettre aux enfants d'aller sur
8 ce terrain-là. Cela dit, quand on vous parlait,
9 quand ma collègue vous a nommé les compétences
10 qu'on apprend aux enfants à témoigner à la cour, il
11 y a une compétence aussi qui est là qui est de
12 s'affirmer, s'affirmer à un avocat qui insinue des
13 choses qui ne sont pas véridiques pour l'enfant. Et
14 nous, ce qu'on observe quand on accompagne des
15 enfants, des enfants qui se tiennent droit, des
16 enfants, sept-huit ans, neuf ans, qui se tiennent
17 droit et qui disent : « Non, c'est pas ça que je
18 veux dire moi. Voici ce que je veux dire. »

19 Donc, évidemment, dans le cadre d'une
20 audience où on ouvre cette porte-là, donc,
21 d'interroger les enfants eux-mêmes sur leurs
22 souhaits, sur leur perception des choses au-delà
23 des faits de la cause, bien, à tout le moins, la
24 préparation au témoignage qu'on offre, bien, ça
25 permet ça.

1 Parce que, je vous le dis, je fais... Ce
2 geste-là, les enfants qui se tiennent vraiment avec
3 aplomb, c'est parce qu'ils ont confiance en la
4 capacité... Leur capacité de dire les choses. Et
5 aussi, ils ont confiance, à savoir qu'ils vont être
6 entendus.

7 Donc, oui, nous aussi on lance ce message-
8 là. Prenez le temps, même dans le cadre d'une
9 audience à la Cour où, évidemment, il y a des
10 règles très particulières, mais ça vaut la peine de
11 prendre du temps, d'interroger un enfant par
12 rapport aux perceptions, parce que oui, vous l'avez
13 nommé, ça demeure très, très important.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [75] Il y avait aussi la question précédente, celle
16 de, Monsieur Lebon. Allez en amont. Qu'est-ce que
17 vous en pensez?

18 R. Est-ce que vous voulez... Bon. J'essaie de me
19 rappeler. Excusez-moi. On parlait donc des
20 intervenants. C'est ça. DPJ ou autres acteurs qui
21 sont près de l'enfant, là. De les amener justement
22 à s'intéresser à la parole de l'enfant. Est-ce que
23 c'est bien ça? Oui? Sophie. Je pense que je vais te
24 laisser aller. J'ai pas...

25

1 Mme SOPHIE BERGERON :

2 R. Bien, je vais me permettre... Je vais essayer de
3 répondre rapidement aux deux monsieurs. Le dernier
4 monsieur qui s'est adressé à nous. Je veux juste
5 vous dire, ma collègue a tout à fait raison. Dans
6 la préparation, quand on dit à un enfant : « Tu as
7 le droit de dire à l'adulte qu'il se trompe. »

8 Mme KATHLEEN DUFOUR :

9 R. Oui.

10 Mme SOPHIE BERGERON :

11 R. Tu as le droit de dire à l'adulte que c'est pas ça
12 que tu as voulu dire. Tu as le droit de dire à
13 l'adulte, toi, tu veux prendre le temps, tu veux
14 une pause, tu veux...

15 On pense que par la transmission de ces
16 compétences-là, l'enfant va comprendre. Et on le
17 voit. On ne fait pas juste le penser. On l'observe.
18 L'enfant va comprendre que dans toutes les autres
19 sphères de sa vie, il peut dire ce qu'il pense. Il
20 peut manifester ce qu'il désire.

21 Donc, par la bande, on y arrive. Même si ce
22 n'est pas l'objet principal de la préparation, vu
23 le cadre des audiences où nos enfants, notre
24 clientèle, le mineur doit témoigner.

25 Monsieur, précédemment, je pense qu'on ne

1 pourrait qu'appuyer ce que vous avez nommé. Quand
2 vous avez dit : « Un intervenant neutre. Un
3 intervenant qui n'est peut-être pas nécessairement
4 un intervenant DPJ, mais qui connaît bien
5 l'enfant. » Vous savez créer un lien de confiance.
6 Vous le savez, je crois, là, j'ai bien compris
7 votre passé professionnel.

8 Créer un lien de confiance avec un enfant,
9 c'est long. Ça prend des capacités, ça prend des
10 stratégies. Et il arrive, nous, à l'extérieur de ce
11 programme qu'on actualise, qu'on devient, qu'on
12 reste cette personne importante et neutre pour
13 l'enfant et qu'on doive collaborer avec les
14 intervenants DPJ qui, eux, appliquent différentes
15 mesures, mais qu'on demeurent importants dans la
16 vie du jeune qu'on a accompagné. Alors, importants,
17 probablement justement en raison de la neutralité
18 qu'on représente à ses yeux.

19 Alors, on ne peut que trouver cette
20 initiative très pertinente, puis l'idée, c'est que
21 l'enfant comprenne qu'à travers tous ces adultes
22 qui interviennent avec lui, bien, il peut choisir à
23 qui il a envie de se confier, à qui il a envie de
24 parler. Et surtout que, par la suite, il peut faire
25 confiance à cet adulte-là pour bien le soutenir

1 dans la suite des choses.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [76] Merci. L'heure est vite passée en votre
4 compagnie. Je joins ma voix à celle des collègues
5 qui ont salué votre initiative et pour moi,
6 c'est... Tout le monde est pour la vertu. Tout le
7 monde est pour l'intérêt de l'enfant. Mais quand on
8 y arrive concrètement, là, vous êtes dans quelque
9 chose de concret. Vous permettez... Vous partez des
10 besoins des enfants. Vous l'avez répété à plusieurs
11 reprises. C'est quoi ton besoin?

12 Alors, vous partez du besoin de l'enfant
13 pour ensuite lui permettre d'aller dans un chemin
14 pour libérer sa parole à lui. Et ça, depuis le
15 début de la commission, on a eu plein de jeunes qui
16 nous ont dit, comme vous l'avez su aussi, vous
17 l'avez répété : « On ne m'a pas entendu. Ça se
18 passait au dessus de ma tête. J'ai rien compris. Je
19 comprenais rien. On ne m'a pas demandé mon avis. »

20 Alors, quand on parle de l'intérêt de
21 l'enfant, tout le monde est pour la vertu, mais là,
22 on est dans le concret. Et pour nous, à la
23 commission, c'est une des choses importantes.
24 Comment, concrètement, être dans l'intérêt de
25 l'enfant?

1 Alors, je vous remercie beaucoup pour votre
2 contribution, puis votre témoignage. Je vous
3 souhaite une bonne fin de journée. Alors, ceci met
4 fin à notre première semaine d'audience en
5 visioconférence. Donc, on se retrouve la semaine
6 prochaine. Merci infiniment Mesdames. Bonne fin de
7 journée à toutes et à tous.

8

9 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

10

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignées, **ODETTE GAGNON**, et **DIANE**
4 **BEAUCHAMP**, sténographes officielles, dûment
5 assermentées, certifions sous notre serment
6 d'office que les pages qui précèdent sont et
7 contiennent la transcription fidèle et exacte des
8 notes recueillies au moyen de l'enregistrement
9 numérique, le tout hors de notre contrôle et au
10 meilleur de la qualité dudit enregistrement, le
11 tout, conformément à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **ODETTE GAGNON**

18

19

20

21

22

23

24 **DIANE BEAUCHAMP**